



**HAL**  
open science

# L'enseignant, l'instituteur et autres parasynonymes à la lumière de l'étymologie : comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-historique, façonne-t-elle la désignation d'une profession et les représentations qui y sont attachées ?

Marine Vançon

## ► To cite this version:

Marine Vançon. L'enseignant, l'instituteur et autres parasynonymes à la lumière de l'étymologie : comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-historique, façonne-t-elle la désignation d'une profession et les représentations qui y sont attachées ?. Education. 2022. dumas-04751736

**HAL Id: dumas-04751736**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04751736v1>**

Submitted on 24 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# L'ENSEIGNANT, L'INSTITUTEUR ET AUTRES PARASYNONYMES A LA LUMIERE DE L'ETYMOLOGIE

*Comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-  
historique, façonne-t-elle la désignation d'une  
profession et les représentations qui y sont attachées ?*

Mémoire de fin d'études présenté en vue de l'obtention  
du grade de master et soutenu le 18 mai 2022

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**Marine VANÇON**

Master Métiers de l'Enseignement,  
de l'Éducation et de la Formation,  
parcours Encadrement Éducatif

Sous la direction de

**M. Claude BRUNET**

Maître de conférences

Co-jury

**M. Thomas GUARD**

Maître de conférences

## REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la rédaction et à l'aboutissement de mon mémoire.

Je remercie vivement en premier lieu mon directeur de mémoire M. Claude BRUNET, pour son suivi assidu et les précieux conseils qu'il m'a apportés.

Je tiens également à remercier M. Thomas GUARD, qui a accepté d'être co-jury lors de ma soutenance, pour le temps et l'attention qu'il m'aura consacrés.

J'adresse ensuite de chaleureux remerciements à mon tuteur M. Didier RACLE, qui a su m'accompagner durant mon année de stage et m'a fait confiance, mais aussi à l'équipe pédagogique de l'INSPÉ qui m'a guidée sur la voie de la réussite, en particulier Mmes Émilie SAUNIER, Nathalie MONET et Lucie LALORCEY, pour leur soutien et leur bienveillance à mon égard.

Je souhaite également témoigner ma reconnaissance à mon chef d'établissement M. Philippe VAUCHEZ, qui m'a accordé du temps et un espace d'apprentissage au sein du lycée, ainsi qu'à mon collègue M. Franck LECOULTRE, pour sa souplesse et sa présence tout au long de cette année scolaire.

Je remercie enfin ma famille et mes amies et amis pour leur soutien sans faille et la confiance aveugle qu'ils placent en moi, même quand celle-ci me fait défaut.

Je terminerai par mes élèves, qui sont ma motivation au quotidien et la raison pour laquelle j'ai choisi d'exercer ce métier. Merci.

# Sommaire

Remerciements .....	1
Déclaration de non-plagiat .....	2
Sommaire .....	3
Introduction.....	6
I. Intérêt du sujet choisi .....	6
II. Définition de l'objet d'étude et hypothèses .....	9
III. Problématique, méthode et difficultés .....	10
PARTIE 1 : Étymologie et sémantique .....	13
I. Étymologie .....	13
A. Éducateur .....	13
B. Enseignant.....	14
C. Instituteur.....	14
D. Instructeur .....	15
E. Maître .....	15
F. Pédagogue .....	16
G. Précepteur.....	16
H. Professeur .....	16
II. Sémantique et fréquence dans l'Antiquité latine.....	17
A. Les formes masculines dans la littérature païenne.....	17
B. Les formes féminines dans la littérature païenne .....	25
C. Bilan de la latinité païenne .....	28
D. Chez les auteurs latins chrétiens.....	29
III. Sémantique en langue française .....	37
A. Éducateur .....	38

B. Enseignant.....	39
C. Instituteur.....	39
D. Instructeur .....	41
E. Maître .....	41
F. Pédagogue .....	42
G. Précepteur.....	43
H. Professeur .....	43
IV. Fréquence d'emploi dans la littérature française.....	45
A. De 1500 à 2019 .....	45
B. Comparaison des fréquences du XVI <sup>e</sup> siècle à aujourd'hui .....	50
PARTIE 2 : De l'étymologie à l'Histoire .....	53
I. De la racine à la définition actuelle.....	53
A. Lien entretenu avec les racines gréco-latines à l'heure actuelle.....	53
B. Les traits sémantiques : différences et similitudes.....	57
II. Événements historiques qui entrent en résonance.....	60
A. Éducateur .....	60
B. Enseignant.....	62
C. Instituteur.....	63
D. Instructeur .....	64
E. Maître .....	65
F. Pédagogue .....	65
G. Précepteur.....	66
H. Professeur .....	67
III. Tableau récapitulatif .....	69
Conclusion.....	71
I. Langue et Histoire : une évolution en miroir .....	71
II. Bilan de la recherche : apports et perspectives.....	72

Bibliographie.....	74
I. Sources.....	74
II. Dictionnaires.....	76
III. Bases de données.....	78
IV. Ouvrages critiques et scientifiques .....	78
V. Textes de loi.....	79
Table des matières .....	80

# Introduction

*L'esprit humain est toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui. [...] Toute époque a ses idées propres, il faut qu'elle ait aussi les mots propres à ces idées. Les langues sont comme la mer : elles oscillent sans cesse. À certains temps, elles quittent un rivage du monde de la pensée et en envahissent un autre. [...] C'est de cette façon que des idées s'éteignent, que des mots s'en vont. Il en est des idiomes humains comme de tout. Chaque siècle y apporte et en emporte quelque chose.<sup>1</sup>*

Ainsi Victor Hugo (1802-1885) illustre-t-il la mouvance incessante d'une langue, liée aux idéologies, aux conceptions, aux mouvements propres à chaque époque, dans un contexte socio-politique particulier. De fait, s'intéresser à l'évolution étymologique et historique d'un – ou plusieurs – terme(s) n'est jamais chose vaine, en ce qu'il s'agit d'approfondir ce qui a conduit à ces évolutions, et réciproquement, à la manière dont le langage forme les esprits.

C'est pourquoi, dans le cadre du master Encadrement éducatif dans lequel je suis inscrite, j'ai souhaité travailler sur l'évolution sémantique de termes liés au monde de l'éducation et sur le lien que ces évolutions entretiennent avec la conception des idéologies éducatives qui ont traversé les siècles, de la Rome antique jusqu'au système éducatif français actuellement en place.

## **I. INTERET DU SUJET CHOISI**

Les objectifs et missions attribués à un corps de métier évoluent en fonction des enjeux de chaque période de l'Histoire, des buts poursuivis par chaque régime politique en place, des besoins de chaque société et des individus qui la composent. J'envisage de me pencher plus particulièrement sur l'ensemble des lexèmes qui désignent l'enseignant, tels que professeur, précepteur ou encore instituteur. Pourquoi les dénominations de ce qui semble désigner une seule profession

---

<sup>1</sup> HUGO Victor, 1827, *Cromwell*, pp. 30-31.

changent-elles ? Pourquoi était-ce l'instituteur qui faisait cours aux élèves de primaire tandis qu'aujourd'hui on parle du professeur des écoles, alors même que les élèves l'appellent « maître » ou « maîtresse » ? En quoi ces différentes appellations traduisent-elles une évolution du métier, et au-delà, une évolution de la perception que la société en a ? Autant de questions auxquelles je m'attacherai à répondre à travers une mise en parallèle de l'étymologie de ces termes et de la place de l'enseignant dans l'Histoire, des évolutions des enjeux de la profession et des événements historiques qui les bousculent. Il s'agira par conséquent d'établir un lien constant entre le champ linguistique – qui concerne l'étude du langage – et le champ historique. On remarquera encore cette singularité langagière : ce que l'on appelle communément aujourd'hui « Éducation nationale » s'est substitué à l'« Instruction publique » en 1932, sous le gouvernement d'Édouard Herriot. Évolution récente de l'idéologie politico-scolaire ou simple fantaisie administrative ? Il se trouve que l'expression « Éducation nationale » a été utilisée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par les partisans de la prise en main par l'État des affaires d'enseignement, puis a été reprise dans les années 1910-1920 par les adversaires de la division du système éducatif en filières. Le gouvernement de Vichy récupère quant à lui l'expression « Instruction publique ».

Si j'ai choisi de me centrer sur cet objet d'étude, c'est bien parce que l'étude du langage a beaucoup à apporter à notre compréhension du monde. L'étymologie est une science éclairante quant aux transformations profondes que subissent les cultures et les sociétés qui leur sont propres. Mettre en lumière les mutations passées pour comprendre les mécanismes actuels, et en l'occurrence les mécanismes qui sous-tendent le système éducatif français contemporain : voilà l'enjeu dans lequel cette recherche a vocation à s'inscrire. En outre, et au-delà de l'objectif qui lui est attribué en premier lieu, je souhaite que ce travail participe à la remise au goût du jour des langues anciennes, quand bien même cet apport serait modeste, et souligne la nécessité de remonter à la racine des mots pour saisir les enjeux les plus singuliers, les particularités les plus subtiles qui les animent.

L'école républicaine telle qu'on la conçoit à l'heure actuelle, en tant que service public d'éducation, prend ses racines dans la Révolution française débutée en 1789, qui marque une rupture importante avec l'école d'Ancien Régime, et par conséquent avec les formes éducatives antérieures – quoique cette supposée



rupture soit encore à démontrer. Par la suite, l'avènement du lycée napoléonien marquera un nouveau tournant parmi tant d'autres, puis les lois de Jules Ferry des années 1881 et 1882 rendront l'école gratuite, laïque et obligatoire, et ouvriront la voie à une école démocratisée, accessible à tous et toutes, près d'un siècle plus tard. Ces ruptures impliquent que les termes utilisés à l'une ou l'autre époque renvoient à des conceptions différentes de l'éducation. À l'heure actuelle, les enseignants sont reconnus comme acteurs, et par conséquent garants, du service public d'éducation, au même titre que les personnels d'éducation, avec lesquels ils partagent un référentiel de compétences commun publié par le ministère de l'Éducation nationale en juillet 2013. Mais alors même qu'apparaissent à maintes reprises, dans ledit référentiel commun, le terme « éducation » et de nombreux dérivés, le clivage historique qui oppose éducation et instruction tend à persister dans les faits, assignant au Conseiller Principal d'Éducation (CPE) le rôle d'éducateur et à l'enseignant celui d'instructeur. L'étude que je m'apprête à mener apportera des éléments éclairants sur la question du sens de ces termes. Ma formation en Lettres classiques a permis de m'initier au domaine de la linguistique et a développé mon intérêt pour les langues française et latine. Comme explicité antérieurement, un langage véhicule des idées, des concepts ; les mots trahissent une certaine vision de la société. Le fait d'être à présent dans une filière pluridisciplinaire et diversifiée est une opportunité de mettre à profit les connaissances emmagasinées auparavant, et de les croiser avec celles d'autres disciplines – telle l'histoire de l'éducation. En tant que CPE, il me semble tout à fait approprié de me pencher sur le métier d'enseignant. En effet, je serai amenée à travailler en étroite collaboration avec lesdits enseignants, avec lesquels je partage un référentiel de compétences commun. Le cœur de notre métier ? La transmission. Les enseignants transmettent des connaissances dans une discipline en particulier, mais, tout comme le CPE, ils enseignent aussi de manière transversale des valeurs, des principes, des règles aux élèves. Mais peut-on ne parler que d'enseignement ? L'enseignement en question ne s'inscrit-il pas dans une démarche plus large, qui est celle de l'éducation ?

## II. DEFINITION DE L'OBJET D'ETUDE ET HYPOTHESES

Afin de cerner précisément l'objet d'étude et d'éviter d'éventuels hors-sujet, il conviendra au préalable de définir et analyser quelques termes. Le sociologue Émile Durkheim (1858-1917), considéré comme l'un des pères fondateurs de la sociologie, définit l'éducation comme étant « *l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné.* »<sup>2</sup> Cette définition se calque à merveille sur le rôle et les caractéristiques attribués à l'enseignant, mais aussi aux personnels d'éducation. Néanmoins, le *Littre* (publication originale en 1863) s'attache à distinguer éducation et instruction de la manière qui suit : « *L'instruction est relative à l'esprit et s'entend des connaissances que l'on acquiert et par lesquelles on devient habile et savant. L'éducation est relative à la fois au cœur et à l'esprit, et s'entend et des connaissances que l'on fait acquérir et des directions morales que l'on donne aux sentiments.* »<sup>3</sup> De fait, l'instruction fait partie intégrante de l'éducation. Par ailleurs, ces termes, certes proches mais qui ne sont pas synonymes pour autant, sont ancrés dans deux réalités étymologiques différentes : tandis que l'éducation est empruntée au latin classique *educatio*, qui désigne en premier lieu l'action d'élever des plantes ou des animaux, son confrère instruction prend ses racines dans le latin *instructio*, qui désigne quant à lui l'action d'adapter, de disposer à. Encore faut-il nous attarder sur ce qu'est la pédagogie, distincte de l'éducation et de l'instruction, mais fondamentale à leur cohésion. D'origine grecque, la *παιδαγωγία*, *paidagōgia*, « direction/éducation des enfants », provient de *παιδαγωγός*, *paidagōgos*, formé à partir de *παῖς*, *παιδός*, *paîs*, *païdos*, « l'enfant », et *ἄγω*, *agô*, « conduire, mener, accompagner, élever ». Le pédagogue désignait dans l'Antiquité l'esclave chargé de conduire l'enfant à l'école et de le protéger en chemin des dangers physiques et moraux. La pédagogie renvoie aujourd'hui à l'ensemble des méthodes et pratiques d'enseignement requises pour transmettre un savoir. La distinction de ces trois

---

<sup>2</sup> DURKHEIM Émile, sans date, *Éducation et sociologie*, p. 49.

<sup>3</sup> LITTRÉ Émile, 1878, « éducation ».

termes – éducation, instruction, pédagogie – est essentielle en ce qu'elle permettra d'éviter nombre de confusions et d'emplois inappropriés.

Comme admis précédemment, une langue est le reflet de la société et de ses représentations. Elle évolue donc en même temps que ladite société évolue. Or, nous savons que différents termes existent pour désigner ce qui semble être un seul et même métier, celui d'enseignant. Le questionnement concernera alors les événements historiques qui auraient pu intervenir dans l'évolution sémantique de ces acceptions. La première hypothèse que nous formulons est que l'emploi d'un lexème qui, a priori, possède le même sens que les autres lexèmes étudiés, ne supprime pas nécessairement un autre lexème dans son emploi au cours du temps, de manière linéaire. En d'autres termes, différents lexèmes de sens proches cohabiteraient sur certaines périodes. La deuxième hypothèse concerne les changements qui s'opèrent au cours de l'Histoire et qui ont pu bouleverser la sémantique et/ou l'emploi desdits lexèmes : ces changements seraient d'ordre politique, instrumentalisant ainsi l'enseignant, dont les différentes dénominations seraient traversées par les idéologies politiques à l'œuvre.

### III. PROBLEMATIQUE, METHODE ET DIFFICULTES

Nous nous attacherons à répondre à travers l'exemple de l'enseignant au problème suivant : comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-historique, façonne-t-elle la désignation d'une profession et les représentations qui y sont attachées ?

Le sujet nous amènera à développer plus particulièrement l'enseignement et les professions qui se trouvent en son cœur. Il s'agira de balayer le panel des noms par lesquels on désigne les enseignants au fil des siècles, du *magister* de l'Antiquité latine au professeur des écoles actuel, en passant par l'obscur période du Moyen Âge. Les termes sur lesquels je me concentrerai seront essentiellement des lexèmes issus de la langue française contemporaine, mais aussi du latin classique et vulgaire, ou encore de l'ancien ou moyen français, cela afin de traiter le sujet de la manière la plus pertinente et complète qui soit. De fait, il conviendra de procéder méthodiquement – et méthodologiquement. Les premières recherches auront pour

but d'étudier les lexèmes retenus, qui s'apparentent à l'enseignant dans la langue française, qu'il s'agisse de quasi-synonymes ou bien d'hyponymes ou encore hyperonymes. Une analyse étymologique, sémantique, linguistique, sera de rigueur pour chacun de ces termes. Par la suite, il s'agira de relever le nombre d'occurrences de chacun des lexèmes dans la littérature, puis de chercher les événements marquants qui auraient pu entrer en résonance avec les éventuels ruptures ou changements observés dans la fréquence d'emploi de ces mots. Ainsi, dans le cadre de cette méthode hypothético-déductive, je serai en mesure de faire le lien entre l'historique des lexèmes, les contextes dans lesquels ils sont apparus et leur place dans l'histoire de l'éducation.

J'ai choisi de me pencher plus spécifiquement sur des mots qui existent dans la langue française actuelle, synonymes de l'enseignant dans le cadre scolaire. Ainsi, les mots que j'ai retenus sont les suivants : enseignant ; professeur ; précepteur ; pédagogue ; maître ; instituteur ; instructeur ; éducateur. Ces termes n'ont pas été étudiés au prisme de leur signification en milieu universitaire, mais principalement dans le milieu scolaire du second degré – les collèges et lycées – et du première degré – les écoles primaires. Certains termes sont en usage à l'heure actuelle pour désigner l'enseignant, tel l'instituteur, le professeur, voire le maître [d'école] – bien que désuet et peu usité, excepté dans le langage oral. D'autres renvoient à des périodes passées : c'est le cas pour le précepteur par exemple, qui fait référence à la personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un enfant à domicile, notamment dans les milieux nobles, principalement du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le lexème instructeur se trouve également peu fréquemment employé de nos jours dans un cadre scolaire – l'eût-il été par le passé ? Quant au pédagogue, il a changé de sens au fil des siècles, de l'esclave chargé de mener les enfants à l'école au spécialiste en pédagogie, celui qui a des compétences pour enseigner, proche alors de l'enseignant. Et que dire encore de l'éducateur ? Par souci de clarté, seules les formes masculines des professions ont été étudiées en profondeur dans le cadre de cette recherche – mais nous avons tout de même mentionné les formes féminines en latin. Ajoutons que le métier d'enseignant fut longtemps réservé aux hommes.

En ce qui concerne les outils et ressources utilisés, les dictionnaires – étymologiques et encyclopédiques – ont été privilégiés en premier lieu. Recouper entre eux différents articles de dictionnaires plus ou moins anciens et complets s'est

avéré très enrichissant pour l'étude. Une première difficulté est apparue lors de cette étape. En effet, lorsque plusieurs étymologies sont proposées pour un même lexème, il faut composer avec cet éventuel flou linguistique. Se sont ajoutés aux ressources papier des ressources et outils numériques qui ont permis, entre autres, de relever le nombre d'occurrences de chaque lexème en langue latine dans la littérature païenne (*Bibliotheca Teubneriana Latina*), ou encore en langue française (*Google Books Ngram Viewer*), de sorte qu'un travail de tri et de classement des informations récoltées a pu être mené. Nous déplorons cependant de n'avoir pas eu à disposition un outil permettant de rechercher le nombre d'occurrences du vocabulaire latin chrétien. En outre, une autre difficulté s'est imposée à moi lors de l'étude des lexèmes, difficulté due au caractère pluriel de certains termes, par exemple enseignant, car il est à la fois un substantif, un adjectif et un participe présent, ce qui multiplie le nombre d'occurrences, lesquelles ne correspondent pas nécessairement à ce que nous recherchons. De la même manière, maître a été difficile à analyser en raison de sa qualité d'hyperonyme. Il nous a aussi fallu tenir compte d'un biais de la base de données *Google Books Ngram Viewer* : plus l'époque demandée est lointaine, plus la base de données est pauvre, en raison de livres trop abîmés pour être numérisés et autres écrits perdus, ce qui fausse les résultats : la courbe montrera un pic d'utilisation même si un seul ouvrage ou auteur mentionne le terme. Il convient donc de ne pas négliger le fait qu'il s'agit de proportions à titre indicatif. Par ailleurs, le fait que l'histoire de l'école soit discontinuée et chaotique, que deux systèmes aient coexisté quelquefois a encore ajouté de la difficulté, sinon de l'intérêt, au sujet. Néanmoins, les difficultés dans la recherche sont ce qui donne envie d'aller encore plus loin, et par conséquent, de se dépasser afin de fournir un travail un tant soit peu qualitatif.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère que vous prendrez plaisir à laisser votre esprit flâner au gré des pages, qui donneront à voir en premier lieu les résultats de la recherche concernant l'étymologie et la sémantique, puis une analyse et un commentaire de ces résultats au regard des liens entre étymologie, emploi et Histoire, avant de conclure le travail mené par un bilan critique.

# PARTIE 1 : Étymologie et sémantique

Ce mémoire a pour objectif, dans un premier temps, de comprendre et expliquer comment les termes susmentionnés ont traversé les âges, comment ils se sont modifiés et à quelle conception du métier d'enseignant ils renvoient et renvoyaient. Afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants, le premier travail consiste à faire la lumière sur l'étymologie des termes retenus, puis sur leur signification en langue française au fil des âges et plus précisément ce qui différencie et caractérise chaque lexème sémantiquement, et enfin, à mettre en évidence leur fréquence d'emploi dans la littérature et la place occupée dans le lexique.

## I. ÉTYMOLOGIE

Cette première partie mettra en exergue les racines indo-européennes et étymons desquels sont issus les lexèmes étudiés. Les informations de différents dictionnaires et ouvrages ont été recoupées afin d'obtenir des indications les plus précises possible, parmi lesquels nous pourrions mentionner le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'Alfred Ernout et Antoine Meillet (1985), le *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française* d'Emmanuèle Baumgartner et Philippe Ménard (1996) et le *Dictionnaire étymologique du français* de Jacqueline Picoche (2009).

### A. Éducateur

De la racine \**deuk-*, « conduire, mener, tirer », et du proto-italique \**douk-e-*, qui a donné naissance à *dux*, *ducis*, « chef », qui désigne ensuite en latin impérial une magistrature et un titre de noblesse, d'où *ducere*, *ductus*, « conduire », qui compte parmi ses dérivés le verbe duratif en *-ducare educare*, « élever, nourrir, produire », préfixé en *e-*, « hors de ». Éducateur est directement emprunté au latin classique savant *educator*, « éducateur, formateur », déverbal de *educatum*, supin de *educo*, *educare*, auquel on a ajouté le suffixe d'agent *-tor*.

## B. Enseignant

Ce lexème est le participe présent substantivé du verbe enseigner, et peut être à la fois adjectif et substantif (employé en tant que tel depuis le XIX<sup>e</sup> siècle). Enseigner vient du bas latin populaire *insignare*, « indiquer », composé préfixé de *signare*, « marquer d'un signe, signaler, désigner », eux-mêmes dérivés de *signum*, « marque distinctive, sceau, signal, seing ». Le radical *-sign-* s'est transformé en *-seign-*. La racine indo-européenne est incertaine, voire perdue. Le linguiste Jean-Claude Rolland écrit :

*La racine \*sek(w)-no- est objet de discussion ; certains – voyant le signe comme une incision, une marque dans le bois ou la pierre – en font une extension de \*sek- (sécateur), et d'autres – voyant le signe comme une invitation à suivre – en font plutôt une extension de \*sek<sup>w</sup>- (second), d'où notre graphie avec le w entre parenthèses ; d'autres encore optent pour l'existence d'une racine \*sek<sup>w</sup>- homonyme de la précédente et signifiant « déclaration publique, récit fait en public », attestée par l'existence d'autres mots du domaine indoeuropéen, notamment l'ancien haut allemand sagen, « dire » (> angl. to say). [...]<sup>4</sup>*

Le linguiste Stéphane Dorothée (2020) évoque l'hypothèse d'une double origine de *signum*, qui serait issu de la collision homonymique de deux lexèmes aux racines différentes. Les deux racines seraient *\*seh<sub>2</sub>g-* et *\*sek-*, qui auraient donné respectivement *sagire* et *secare*, et auxquelles seraient apparentés les deux lexèmes *signum*.

## C. Instituteur

De la racine *\*steh<sub>2</sub>*, « être debout », d'où provient le verbe latin *stare*, participé passé *status*, « se tenir debout, immobile », sur lequel sera formé le verbe *statuere*, *statutus*, « établir ». Certains composés de *statuere* ont un radical en *-stit-*, comme le verbe *instituere*, « mettre sur pied, organiser, enseigner », et au sens figuré, « élever des enfants, les instruire », d'où le mot savant *institutor* en bas latin, « celui qui

---

<sup>4</sup> ROLLAND Jean-Claude, 2016, « la famille SIGNE ».

établit, précepteur, instituteur » (substantif avec suffixe de nom d'agent *-tor*). L'instituteur est « celui qui fonde ».

#### D. Instructeur

Supposément de *\*strug<sup>w</sup>*, dont la gutturale est tombée devant le *w*, donnant ainsi une base *stru-* qui est potentiellement une forme de la racine *\*ster*, « étendre », avec degré 0 de la voyelle et élargissement du *-u-*. En est issu le verbe latin *struere*, *structus*, « empiler des matériaux, bâtir, établir ». *Struere* est devenu en latin vulgaire *strugere* sous l'influence de plusieurs verbes pour lesquels un infinitif en *-gere* correspondait à un participe passé en *-ctus*, d'après le modèle d'*agere*, *actus*. *Instruere*, *instructus*, « instruire » est un préfixé de *struere* en *in-* et signifie au sens premier « bâtir, munir, équiper », et en latin impérial « informer, munir de connaissances utiles, élever » (au sens figuré), d'où le mot savant en latin classique *instructor*, « ordonnateur ».

N. B. : des expressions comme *instruere mensas*, « dresser des tables », ont progressivement basculé vers des expressions telles que *instruere conuiuium*, « garnir un banquet », ce qui a donné à *instruere* son sens de « fournir, équiper ».

#### E. Maître

Maître se rattache à la racine indo-européenne *\*mag-*, exprimant l'idée de grandeur. Cette racine a produit en latin l'adverbe *magis*, « plus », d'où est probablement dérivé le substantif latin *magister*, transcrit tel quel en français avec magistère, et dont la forme populaire est maître, au sens littéral « celui qui est plus (que les autres) ». Le lexème maître fait partie des quelques termes français issus du latin qui ont été considérablement déformés au fil des siècles, identifiables à leurs radicaux, ici *-maîtr-*. Ce terme est souvent employé avec un complément du nom (par exemple, maître d'école, maître de cérémonie), ce qui en fait un terme assez général lorsqu'il est employé seul.



## F. Pédagogue

Le pédagogue, d'origine grecque et qui a transité par le latin *pædagogus*, vient du mot savant *παιδαγωγός*, « esclave chargé de conduire les enfants à l'école », de *παῖς*, *παιδός*, *paîs*, *paidos*, « enfant », et *ἀγωγή*, *agôgê*, « action de conduire ou de transporter », d'où le suffixe nominal *-αγωγός*, *-agôgos*, « qui conduit ». *ἄγειν*, *ageîn*, « conduire », provient lui-même de la racine *\*h<sub>2</sub>eg-* (*\*ag-*), « pousser devant soi, conduire, tirer, mouvoir ».

## G. Précepteur

De la racine *\*kap-*, « prendre », qui a donné le verbe latin *capere*, *captus*, « saisir, prendre », ainsi qu'un grand nombre de dérivés, dont ceux en *-cipere*, *-ceptus*. En effet, dans les participes passés des dérivés de *capere*, comme *praecipere*, *praeceptus*, le radical *-capt-* s'est transformé en *-cept-*. *Praeceptor* est un mot savant, déverbal préfixé avec changement vocalique, formé sur *praecipio*, « prendre le premier, avoir de l'avance, conseiller, donner des leçons ».

## H. Professeur

Du latin impérial *professor*, « qui fait profession d'une certaine doctrine », de *professus*, « qui a fait une déclaration, promis, exposé », participe passé du verbe *profiteri*, dérivé du verbe *fateri*, *fassus*, « déclarer, avouer », dont les dérivés ont un participe passé en *-fessus*. S'y sont greffés le préfixe *pro-* et le suffixe de nom d'agent *-sor*. *Fateri* est issu du verbe *fari*, *fatus*, « parler », de la racine *\*b<sup>h</sup>eh<sub>2</sub>-*, « parler », et plus précisément « parler pour éclairer ». Par évolution phonétique, la consonne */b<sup>h</sup>/* en indo-européen est devenue */f/* en latin.

Professer au sens premier signifie « parler devant », puis « déclarer à voix haute » et « enseigner ». C'est un terme aux origines religieuses.

## II. SEMANTIQUE ET FREQUENCE DANS L'ANTIQUITE LATINE

Cette partie consistera à donner les définitions des lexèmes choisis, tout d'abord dans la littérature latine païenne, puis dans la littérature chrétienne. L'objectif étant de pouvoir constater l'évolution sémantique au fil des siècles, nous procéderons de la manière suivante : après avoir donné les différentes définitions attestées, tirées du *Grand Gaffiot* et du *Dictionnaire des auteurs chrétiens*, nous illustrerons les lexèmes latins à l'origine des lexèmes français à l'aide d'exemples provenant de la littérature, afin de contextualiser leur emploi avec des exemples. La partie concernant la sémantique dans la littérature païenne se verra agrémentée du nombre d'occurrences relevées de ces lexèmes dans les textes.

Au regard de l'étymologie étudiée précédemment, les lexèmes étudiés dans cette partie seront les suivants : *educator*, *institutor*, *instructor*, *magister*, *paedagogus*, *praeceptor*, *professor*.

### A. Les formes masculines dans la littérature païenne

Les exemples exposés sont pour la plupart ceux mentionnés dans le *Grand Gaffiot*, et les nombres d'occurrences relevées proviennent de la base de données *Bibliotheca Teubneriana Latina*.

#### 1. *Educator*

Celui qui élève, éducateur, formateur : Tacite, *Annales*, 12, 41.

*Commotus his quasi criminibus optimum quemque **educatorem** filii exilio aut morte adficit datosque a nouerca custodiae eius imponit.*

« Ému de ces plaintes, qui étaient pour lui des accusations, Claude punit d'exil ou de mort les meilleurs **éducateurs** de son fils et chargea de sa surveillance des gens choisis par la marâtre. »

(Traduction Henri GOELZER, CUF, Les Belles Lettres)

*Educator* correspond à l'éducateur au sens où on l'entend, c'est-à-dire celui qui donne une éducation, qui a en charge la formation d'un enfant. Sous l'influence d'Agrippine, Claude chasse les *educatores* pour laisser place à des personnels chargés de la *custodia* (surveillance) de son fils, ce qui laisse supposer l'influence potentiellement négative que l'on pouvait attribuer à ces *educatores*.

On recense 34 occurrences d'*educator* au cours de la latinité, allant des *Fabulae* d'Hygin à l'*Histoire Auguste*, soit de l'époque augustéenne au IV<sup>e</sup> siècle.

## 2. *Institutor*

1) Celui qui dispose, qui administre. Sénèque, *De Beneficiis*, 6, 17, 1.

*Sordidissimorum quoque artificiorum **institutoribus** supra constitutum aliquid adiecimus, si nobis illorum opera enixior uisa est [...].*

« Il n'est pas jusqu'aux **préposés** des plus humbles industries qui ne reçoivent de nous, en sus du prix fixé, un supplément, si leurs services nous ont paru témoigner d'un effort particulier [...]. »

(Traduction François PRÉCHAC, CUF, Les Belles Lettres)

Ce sens ne rentre pas dans le champ sémantique que nous souhaitons étudier : ici, *institutoribus* a été traduit par le terme « préposé » dans l'édition de la CUF.

2) Précepteur, maître : voir l'exemple dans la partie D) 3) *Institutor*.

On trouve 19 occurrences d'*institutor* au cours de la latinité, sur une période allant de Cicéron au grammairien Priscien de Césarée, en passant par l'*Histoire Auguste*. Ainsi, *institutor* a été utilisé du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. au VI<sup>e</sup> siècle après J.-C., soit du latin classique au latin tardif.

### 3. *Instructor*

Ordonnateur : Cicéron, *Post reditum in senatu oratio*, 15.

*His utitur quasi praefectis libidinum suarum, hi uoluptates omnes uestigant atque odorantur, hi sunt conditores **instructores**que conuiuui [...].*

« Ce sont là en quelque sorte les intendants de ses passions, ce sont eux qui suivent à la trace et à l'odorat tout ce qui peut flatter ses sens, **qui** assaisonnent et **ordonnent** son festin [...]. »

(Traduction Pierre WUILLEUMIER, CUF, Les Belles Lettres)

*Instructor* n'apparaît qu'une seule fois dans la latinité. Malgré sa proximité morphologique avec instructeur et, de fait, instruction, qui en sont issus, il se révèle être un faux-ami, se limitant au domaine de l'organisation et de la construction, dans le prolongement de sa sémantique étymologique, tel que le montre l'exemple issu du discours de Cicéron. L'*instructor* n'avait donc pas de rapport avec le domaine de l'éducation dans l'Antiquité latine classique.

### 4. *Magister*

1) Celui qui commande, dirige, conduit, chef, directeur : Tite Live, *Ab urbe condita libri*, 39, 18, 9.

*Si ei permissum esset cum in senatu centum non minus essent, ita id sacrum faceret, dum ne plus quinque sacrificio interessent neu qua pecunia communis neu quis **magister** sacrorum aut sacerdos esset.*

« Si la permission lui en était accordée, en présence d'au moins cent sénateurs, il pourrait pratiquer ce culte à condition que la cérémonie ne réunît pas plus de cinq participants, qu'ils n'eussent pas d'argent en commun et qu'il n'y eût pas de **ministre** du rituel ni de prêtre. »

(Traduction Anne-Marie ADAM, CUF, Les Belles Lettres)

*Magister* s'applique ici au domaine du commandement, en l'occurrence dans un cadre religieux : le *magister sacrorum* est celui qui dirige le rituel.

2) Maître qui enseigne : Cicéron, *De Inventione*, 1, 35.

*In uictu considerare oportet apud quem et quo more et cuius arbitratu sit educatus, quos habuerit artium liberalium **magistros**, quos uiuendi praeceptores, quibus amicis utatur, quo in negotio, quaestu, artificio sit occupatus, quo modo rem familiarem administret, qua consuetudine domestica sit.*

Dans le genre de vie, il faut observer chez qui, d'après quels principes et sous l'autorité de qui il a été élevé, quels **maîtres** lui ont enseigné les arts libéraux et la morale, quels amis il fréquente, dans quelles affaires, quelle occupation lucrative, quelle profession il est engagé, comment il gère son patrimoine, comment il se comporte habituellement chez lui.

(Traduction personnelle basée sur celle de Guy ACHARD, CUF, Les Belles Lettres)

Cicéron énonce divers aspects à observer dans la vie d'un individu, parmi lesquels figure l'éducation reçue, et par qui elle a été dispensée. Ainsi s'établit un parallèle entre les *magistri* qui enseignent les arts libéraux (*artium liberalium*) et les *praeceptores* qui s'occupent de l'art de vivre (*uiuendi*), qui sont synonymes dans le texte et ont tous deux pour fonction d'instruire et poursuivre l'éducation de l'individu (qui a déjà été éduqué dans sa jeunesse par d'autres personnes : *cuius arbitratu sit educatus*). Ma traduction en français ne permet cependant pas de rendre la distinction effectuée en latin entre ces deux termes.

Notons que Quintilien, dans son *De institutione oratoria*, l'orthographe *magester*.

## 5. *Paedagogus*

1) Esclave qui accompagne les enfants, gouverneur d'enfants, précepteur, maître : Cicéron, *Laelius, de amicitia*, 74.

*Isto enim modo nutrices et **paedagogi** iure uetustatis plurimum beneuolentiae postulabunt, qui neglegendi quidem non sunt, sed alio quodam modo aestimandi.*

« Car de cette manière les nourrices et les **précepteurs** réclameront pour eux au nom de l'ancienneté l'attachement le plus vif ; il ne faut certes pas les négliger, mais c'est d'une autre manière qu'il faut les juger. »

(Traduction Robert COMBÈS, CUF, Les Belles Lettres)

On remarquera ici que les *nutrices* et les *paedagogi* sont mis sur le même plan : les unes ont pour vocation d'élever les enfants (la *nutrix* est sémantiquement proche de l'*educatrix*), les autres de les instruire. Cicéron présente une certaine forme d'attachement qui peut lier les *paedagogos* (qui étaient des esclaves à Rome) et les enfants, attachement qu'il faut considérer avec prudence en raison de l'influence négative qu'ils peuvent avoir sur les enfants. Quoi qu'il en soit, le *paedagogus* a un rôle à jouer dans l'éducation des enfants.

2) Pédagogue, pédant : Suétone, *Nero*, 37.

*Sed ne de pluribus referam, Saluidieno Orfito obiectum est quod tabernas tres de domo sua circa forum ciuitatibus ad stationem locasset, Cassio Longino iuris consulto ac luminibus orbato, quod in uetere gentili stemmate C. Cassi percussoris Caesaris imagines retinisset, Paeto Thraseae tristior et **paedagogi** uultus.*

« Mais, pour m'en tenir à quelques exemples, on accusa Salvidienus Orfitus d'avoir loué comme pied-à-terre aux députés des villes trois boutiques faisant partie de sa maison voisine du forum ; Cassius Longinus, jurisconsulte aveugle, d'avoir laissé subsister sur un ancien tableau généalogique de sa famille l'image de C. Cassius,

l'un des meurtriers de César ; Paetus Thrasea, de garder la mine renfrognée d'un **pédagogue**. »

(Traduction Henri AILLOUD, CUF, Les Belles Lettres)

Le terme péjoratif *tristior* est ici associé au pédagogue, qui sert d'élément de comparaison à ce superlatif. Le *paedagogus* n'est de toute évidence pas bien perçu.

3) Guide, conducteur, mentor : Plaute, *Pseudolus*, 447.

*Si. Quis hic loquitur ? meus est hic quidem seruos Pseudolus.*

*hic mihi corrumpit filium, scelerum caput ;*

*hic dux, hic illi est **paedagogus**, hunc ego*

*cupio excruciar.*

« SIMON. - Qui parle ici ? Hé ! mais c'est mon esclave Pseudolus ! C'est lui, c'est ce gibier de potence qui me débauche mon fils. C'est lui son guide, c'est lui son **précepteur**. J'ai grande envie de le mettre à la torture. »

(Traduction Alfred ERNOUT, CUF, Les Belles Lettres)

Une fois encore dans le corpus étudié, le *paedagogus* n'est pas considéré d'une manière positive : à l'instar des *educatores* du fils de Claude (Tacite) ou des *paedagogi* évoqués par Cicéron, il détient une influence sur les enfants, qu'il peut exercer de manière négative. A. Ernout le traduit par « précepteur ».

On dénombre 79 occurrences de *paedagogus*. Le corpus montre son emploi bien avant l'avènement du latin classique, puisque les dramaturges Pacuvius et Plaute l'employèrent dans leurs pièces de théâtre (III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles avant J.-C.), ce qui n'a rien de surprenant étant donné qu'ils se sont inspirés des auteurs grecs, et que *paedagogus* est un terme qui a été transposé directement du grec au latin. *Paedagogus* a été employé au moins jusqu'à l'Histoire Auguste.

## 6. *Praeceptor*

1) Celui qui donne un ordre, qui commande : Aulu-Gelle, *Noctes Atticae*, 1, 13, 8.

*Nam si tali **praeceptor**i ratio reddenda sit, nihil faciendum esse monuerunt aliter quam praeceptum est.*

S'il faut rendre compte à de tels **chefs**, on ne doit selon eux, rien faire autrement que cela a été prescrit.

(Traduction personnelle basée sur celle de René MARACHE, CUF, Les Belles Lettres)

*Tali praeceptor*i (littéralement « de tels chefs ») désigne ici les dictateurs A. Postumius Tubertus (V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) et T. Manlius I. Torquatus (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.), décrits précédemment comme *ferox* (farouche), *durus* (dur), *indomitus* (inflexible) et *inexorabilis* (inexorable). Ils sont ainsi pris en exemple pour illustrer les traits de caractère des personnes auxquelles il n'est pas sage de désobéir. Cette conception du *praeceptor* ne s'apparente pas à celle que nous étudions.

2) Celui qui enseigne, maître : Cicéron, *De Oratore*, 3, 57.

*[...] neque diiuncti doctores, sed idem erant uiuendi **praeceptores** atque dicendi [...].*

Et ce n'étaient pas des maîtres distincts, mais les mêmes **professeurs** qui préparaient à la vie et à la parole.

(Traduction personnelle)

Associé à deux gérondifs au génitif (de *uiuo* et *dico*) qui indiquent ses champs de compétence, *praeceptor* désigne ici le professeur, l'enseignant. Il est intéressant de remarquer que *praeceptores* est employé ici comme synonyme de *doctores*. Cet emploi de *praeceptor* relève bien, cette fois-ci, de l'objet d'étude, contrairement aux deux définitions précédentes.



Les occurrences de *praeceptor*, au nombre de 301, ont été recensées aussi bien en latin archaïque chez Plaute qu'en latin tardif chez Martianus Capella (V<sup>e</sup> siècle). Encore au-delà, des commentateurs du IX<sup>e</sup> siècle, tels que Sedulius Scottus, l'emploient. Sa sémantique large lui permet de couvrir un certain nombre de réalités. Il domine la latinité, à la fois par sa fréquence et sa durée d'emploi au long cours.

## 7. Professor

1) Celui qui fait profession de, qui s'adonne à, qui cultive : Celse, *De Medicina*, 1, 1, 6-8.

*Primoque medendi scientia sapientiae pars habebatur, ut et morborum curatio et rerum naturae contemplatio sub isdem auctoribus nata sit : scilicet iis hanc maxime requirentibus, qui corporum suorum robora quieta cogitatione nocturnaue uigilia minuerant. Ideoque multos ex sapientiae **professoribus** peritos eius fuisse accipimus, clarissimos uero ex his Pythagoran et Enpedoclen et Democritum.*

« La science médicale était d'abord considérée comme une partie de la philosophie, étant donné que le traitement des maladies et l'observation de la nature avaient pris naissance chez les mêmes auteurs : le besoin de cette science s'est évidemment fait sentir le plus chez les hommes qui avaient amoindri leurs forces physiques par leur méditation sédentaire et leurs veilles nocturnes. Aussi trouvons-nous un grand nombre de **philosophes** qui y furent experts, dont les plus célèbres sont Pythagore, Empédocle et Démocrite. »

(Traduction Guy SERBAT, CUF, Les Belles Lettres)

Le *professor* ici n'est pas celui qui transmet ses connaissances à une autre personne, mais celui qui cultive en lui-même et pour lui-même des savoirs et compétences. Ses attributions relèvent, dans l'exemple, du domaine philosophique et médical : le génitif *sapientiae* indique le champ de compétence du *professor*, auquel il est apposé, ce qui a été traduit par « philosophe ». Le sens antique de

« philosophe » est défini par le CNRTL en ces termes : « personne qui étudie rationnellement la nature ; personne qui cherche la vérité et cultive la sagesse ».

2) Professeur de, maître de : Suétone, *De Grammaticis et Rhetoribus*, 29, 1.

*Sex. Clodius e Sicilia, Latinae simul Graecaeque eloquentiae **professor**, male oculatus et dicax, par oculorum in amicitia M. Antoni triumviri extricte se aiebat.*

« Sextus Clodius, qui était originaire de Sicile et enseignait à la fois l'éloquence latine et l'éloquence grecque, ayant mauvaise vue et aimant à railler, affirmait que ...<sup>5</sup> ses deux yeux en étant l'ami du triumvir Marc-Antoine. »

(Traduction Marie-Claude VACHER, CUF, Les Belles Lettres)

Dans cet exemple également, le génitif *eloquentiae* est apposé à *professor*. Il semblerait ainsi que *professor* soit souvent employé avec un complément du nom qui caractérise son domaine d'expertise, désignant ainsi un professeur spécialiste d'une discipline, ce qui le rapproche des professeurs du second degré ou du supérieur, qui ont vocation à enseigner une ou plusieurs disciplines dans lesquelles ils sont spécialisés.

La latinité totalise 50 occurrences de *professor*, de Valère Maxime jusqu'à l'*Histoire Auguste* et Priscien de Césarée, soit en latin classique mais aussi tardif.

## **B. Les formes féminines dans la littérature païenne**

Les formes féminines ne feront pas l'objet d'une étude approfondie, mais notons tout de même l'existence de certains termes dans leur équivalent féminin, qu'il convient de souligner, à savoir *educatrix*, *magistra* et *praeceptrix*.

---

<sup>5</sup> Difficulté de traduction non résolue par la traductrice.

## 1. *Educatrix*

Celle qui nourrit, qui élève, nourrice, mère. Employée au sens figuré chez Cicéron, *De legibus*, 1, 62.

*Quae quom tot res tantaeque sint, quae inesse in homine perspiciantur ab iis qui se ipsi uelint nosse, earum parens est **educatrix**que sapientia.*

« Tels sont les avantages si grands et si nombreux qui, déposés en l'homme, sont à même d'être perçus par tous ceux qui auront la volonté de se connaître : la science **qui** les enfante et les **façonne**, c'est la Sagesse. »

(Traduction Georges DE PLINVAL, CUF, Les Belles Lettres)

On remarque que *parens* et *educatrix* sont liés par la conjonction de coordination *que*. Ainsi, la *sapientia* est à la fois *parens* (celle qui enfante, le parent) et *educatrix* (celle qui façonne, qui élève). Si l'on s'éloigne de l'exemple, l'*educatrix* participe donc à l'éducation, l'élévation, elle est celle qui fait en sorte de développer des qualités et des aptitudes chez les Hommes, afin de ne pas le laisser dans l'état qui est le leur à la naissance, tout comme l'*educator*, mais d'un point de vue plus maternel.

Deux occurrences d'*educatrix* apparaissent dans la latinité païenne : chez Cicéron et Columelle, soit à la fois en latin classique et postclassique.

## 2. *Magistra*

Maîtresse, directrice : Térence, *Hecyra*, 204.

*LA. [...] In eodemque omnes mihi uidentur ludo doctae ad malitiam. Et Ei ludo, si ullus est, **magistram** hanc esse satis certo scio.*

« LACHÈS. - [...] Elles me font l'effet d'avoir toutes appris la malice à la même école. Et dans cette école, si elle existe, c'est la mienne qui est **maîtresse**, j'en suis bien sûr. »

(Traduction Jules MAROUZEAU, CUF, Les Belles Lettres)

*Magistra* est ici employée dans le sens de « directrice », celle qui dirige, qui enseigne, sens visible à l'emploi de *doctae*.

Sens figuré : qui enseigne. Cicéron, *Tusculanae disputationes*, 5, 5.

*Tu urbis peperisti, tu dissipatos homines in societatem uitae conuocasti, tu eos inter se primo domiciliis, deinde coniugiis, tum litterarum et uocum communione iunxisti, tu inuentrix legum, tu **magistra** morum et disciplinae fuisti.*

C'est vous qui avez enfanté les villes, vous qui avez appelé à la vie sociale les hommes dispersés, vous qui les avez unis entre eux, d'abord par la proximité des demeures, puis par le mariage, enfin et surtout par la communauté de l'écriture et du langage ; vous avez inventé les lois, vous avez été la **maîtresse** de la morale et de la discipline.

(Traduction personnelle basée sur celle de Jules HUMBERT, CUF, Les Belles Lettres)

*Magistra* est employée ici dans un sens métaphorique, mais elle reste bien la maîtresse qui enseigne, qui institue. Cicéron fait l'éloge de la *philosophia*, qui est la *magistra morum et disciplinae*, celle qui a permis de fonder les mœurs et la discipline, et par extension de donner corps à la société des hommes.

### 3. *Praeceptrix*

Celle qui enseigne, maîtresse : Vitruve, *De architectura*, 10, 1, 3.

*Omnis autem est machinatio rerum natura procreata ac **praeceptrice** et magistra mundi uersatione instituta.*

Or tout mécanisme a été engendré par la nature et a été institué par la rotation du monde, qui en a été **le maître** et le directeur.

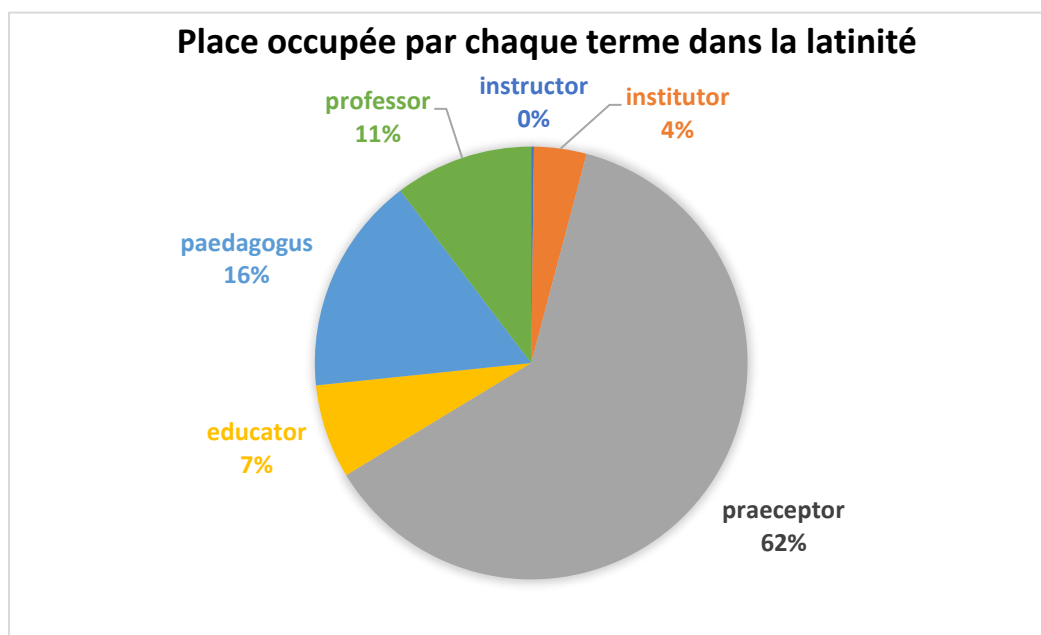
(Traduction personnelle)

Sémantiquement proches, *praeceptrix* et *magistra* sont traduits par « initiateur » et « guide » par Louis CALLEBAT dans la traduction de la CUF. J'ai personnellement choisi de les traduire par « maître » et « directeur » afin d'être au plus près des sens donnés par le Gaffiot, tout en différenciant les deux termes, qui entrent dans le champ sémantique de l'éducation.

Trois occurrences de *praeceptrix* ont été relevées dans l'Antiquité latine : chez Cicéron, Vitruve et Valerius Probus.

### C. Bilan de la latinité païenne

*Praeceptor* domine la latinité en termes de présence dans la littérature, suivi par le *paedagogus* et le *professor*.



Le corpus d'exemples met en évidence le fait que les termes étudiés se retrouvent chez un certain nombre d'auteurs appartenant à la latinité classique et tardive, et dans des genres littéraires variés. Ce corpus illustre la place tenue par l'éducation et ceux qui en sont garants dans l'Antiquité romaine : leur influence peut être à double tranchant, tantôt bénéfique, tantôt négative pour l'enfant, ce qui démontre que les maîtres et autres pédagogues ont de l'importance dans la vie sociale romaine et un rôle bien ancré.

Si *magister* n'est pas inclus dans le diagramme, c'est parce qu'il est un hyperonyme, dont le sens précis est souvent obtenu grâce aux compléments du nom associés. Par conséquent, sa sémantique ne se restreint pas simplement au domaine de l'éducation. Sa représentation dans les textes ne serait donc pas significative au vu de sa large polysémie.

Quant aux formes féminines, réaliser un diagramme comme précédemment ne présenterait pas réellement d'intérêt pour notre étude au vu du nombre restreint d'occurrences d'*educatrix*, *magistra* et *praeceptrix* dans la littérature latine païenne, leur emploi étant à la marge, et souvent dans un sens figuré. Toutefois, la mention de la *praeceptrix* permet de souligner le rôle, même minime, pouvait être occupé par les femmes en matière d'éducation dans l'Antiquité.

#### **D. Chez les auteurs latins chrétiens**

Comment le sens a-t-il évolué en latin chrétien ? Le *Dictionnaire des auteurs chrétiens* d'Albert Blaise, édité pour la première fois en 1954, constituera le point d'appui des remarques ci-dessous. Comme dans la partie précédente, nous recenserons les définitions et donnerons un exemple tiré d'un auteur pour chaque nouveau sens attribué aux lexèmes étudiés. Il convient de noter que nombre de termes sont passés tels quels chez les auteurs chrétiens, sans changer de sens : nous ne fournirons pas d'exemples pour ceux-ci ; le lecteur pourra se référer à l'exemple de l'auteur cité entre parenthèses. Les conventions adoptées sont les suivantes : les termes « classique » et « postclassique » mentionnés entre parenthèses à la suite de la définition indiquent la période du premier emploi du

terme étudié, tandis que les noms entre parenthèses indiquent l'auteur auquel se référer pour obtenir un exemple contextualisé, disponible dans la partie II) A et B.

Contrairement à la partie précédente, nous n'avons pas en notre possession de base de données équivalente à la *Bibliotheca Teubneriana Latina*, donc cette partie ne comportera pas de données chiffrées.

### 1. *Educator*

Il n'y a pas d'entrée pour *educator* dans le *Dictionnaire des auteurs chrétiens*.

### 2. *Educatrix*

Celle qui nourrit. Le sens est inchangé.

### 3. *Institutor*

1) Celui qui dispose (Sénèque).

2) Auteur, fondateur, instigateur : Lactance, *De falsa religione deorum*, 1, 22, 7.

*Sed ut Pompilius apud Romanos institutor ineptarum religionum fuit, sic ante Pompilium Faunus in Latio qui et Saturno auo nefaria sacra constituit [...].*

« Mais, tout comme Pompilius fut, chez les Romains, le **fondateur** de ces religions ineptes, il y eut, dans le Latium, Faunus, qui institua des mystères impies en l'honneur de son grand-père Saturne [...]. »

(Traduction Pierre MONAT, Sources chrétiennes, Éditions du Cerf)

Numa Pompilius est considéré comme un fondateur, celui qui a institué une religion, et par extension, comme le maître de la religion qu'il a fondée.

3) Celui qui enseigne, précepteur, maître (postclassique) (Lactance). À noter que dans le *Gaffiot*, ce sens n'est pas différencié du précédent.

#### 4. *Instructor*

1) Celui qui dresse, construit (classique) (Cicéron).

2) Celui qui munit, instruit : saint Augustin, *Contra duas epistulas Pelagianorum ad Bonifatium*, 4, 9, 26.

*Numquid iste sanctus [Paulus] tam memorabilis Ecclesiarum in verbo veritatis **instructor**, liberum arbitrium negat esse in hominibus, quia Deo totum tribuit quod recte vivimus ?*

Ce saint [Paul], **celui qui instruit** si mémorablement les Églises quant à la parole de vérité, nie-t-il qu'il y ait un libre arbitre chez les hommes, parce qu'il attribue à Dieu tout ce que nous vivons à juste titre ?

(Traduction personnelle)

Nous remarquons qu'un sens s'est ajouté pour l'*instructor* par rapport à la latinité païenne, mais toujours pas dans le domaine de l'éducation. Malgré tout, ce second sens s'en rapproche davantage, eu égard à la notion de transmission qu'il véhicule, en témoigne l'exemple, qui met ce terme en contexte religieux.

#### 5. *Magister*

1) Maître, chef, conducteur (classique) (Tite Live).

2) Celui qui enseigne, maître, professeur (propre et figuré, classique) (Cicéron).

Exemple : professeur de religion : Junillus, *Instituta regularia divinæ legis*, préface, 1.

*Ad haec ego respondi uidisse me quendam Paulum nomine, Persam genere, qui Syrorum schola in Nisibi urbe est edoctus, ubi diuina lex per **magistros** publicos, sicut apud nos in mundanis studiis grammatica et rhetorica, ordine ac regulariter traditur.*



À cela je répondis que j'avais vu un certain homme nommé Paul, persan de naissance, qui était instruit à l'école des Syriens de la ville de Nisibe, où la loi divine est transmise par des **professeurs** publics avec régularité et selon la règle, tout comme la grammaire et la rhétorique chez nous dans les études du monde.

(Traduction personnelle)

Cet extrait témoigne du fait que le sens de *magister* n'a pas changé depuis l'époque classique, mais qu'il est employé dans un contexte différent. Il est question ici de la loi divine (*diuina lex*), dont l'enseignement est comparé (*sicut*) avec celui de la *grammatica* et de la *rhetorica*. Ces enseignements ont en commun de nécessiter des *magistros* et une manière de faire (*ordine ac regulariter*).

## 6. *Magistra*

Maîtresse (classique) (Térence). Le sens est inchangé.

## 7. *Paedagoga*

Gouvernante d'une jeune fille : saint Jérôme, *Epistulae*, 128, 4.

EPISTOLA CXXVIII. Ad Pacatulam.

*Quae quanto licentius adeunt, tanto difficilium euitantur, et quod didicerunt, secreto docent, inclusamque Danaen uulgi sermonibus uiolant. Sit ei magistra comes, **paedagoga** custos non multo uino dedita, non, iuxta Apostolum, otiosa atque uerbosa ; sed sobria, grauis, lanifica, et ea tantum loquens, quae animum puellarem ad uirtutem instituant.*

« Lettre 128. À Pacatula.

Plus librement elles vous approchent, plus difficilement vous les évitez ; ce qu'elles ont appris, elles l'enseignent en secret, et elles violent la réclusion de Danaé par les propos du vulgaire. Qu'elle ait une maîtresse pour compagne, une **pédagogue**-gardienne, qui ne soit pas fort adonnée au vin, ni paresseuse, ni bavarde (comme dit

l'Apôtre), mais sobre, sérieuse, habile aux travaux de la laine, ne parlant que pour former une âme de jeune fille à la vertu. »

(Traduction Jérôme LABOURT, CUF, Les Belles Lettres)

Cet extrait de saint Jérôme évoque l'éducation des jeunes filles et la nécessaire présence d'une gouvernante à ses côtés. La présence du champ lexical du savoir et de l'éducation (*didicerunt, docent, magistra, instituant*) en témoigne. *Paedagoga* est mise en valeur par le parallélisme *magistra comes, paedagoga custos*. Malgré tout, à l'instar de nombre de lexèmes étudiés précédemment, la *paedagoga* est présentée comme pouvant exercer une influence négative sur la jeune fille qu'elle a à charge. On perçoit cette méfiance envers la *paedagoga* à travers des termes péjoratifs comme *difficilius, uiolant* ou *otiosa*.

(Figuré) maîtresse : Ambroise, *Psal.*, 118, lamed 11.

*scit [ ...] legem esse **paedagogam***

Il sait que la loi est **maîtresse**.

(Traduction personnelle)

Dans cet extrait, la loi est celle qui décide, qui encadre, ce qui correspond à celle qui gouverne au sens figuré.

Il n'y a pas d'apparition de *paedagoga* dans la littérature païenne, mais uniquement dans la littérature chrétienne, ce qui laisse supposer que l'entrée dans la chrétienté a initié la féminisation de certaines fonctions, et donc de certains termes, en témoigne la *paedagoga* au sens premier (saint Jérôme).

## 8. *Paedagogus*

Précepteur, guide (Plaute). Le sens est inchangé.

## 9. *Praeceptor*

1) Celui qui élève, qui s'attribue à l'avance : Paulin de Nole, *Epistulae*, 23, 34, 2.

*uerum traditor antequam proderet dominum, perfidiam suam prodidit, quem non pauperum sed furtorum suorum cura commouerat et liuor mentis infidae, ut unguentum illud quamlibet pretiosum, dominici tamen sanguinis comparatione uilissimum, pretiosius corpore salutari iudicans, indignaretur in feminam pie prodigam, quam ipse dominus bonum in se opus testatur operatam, docens egentium curam esse posthabendam, sed sibi tantum, ut in eo ostenderet, ut corde peruerso fidei misericordiam praetulisset, cum fomes operum fides sit et praeceptis suis praestet ipse **praeceptor**.*

Mais le traître avant de trahir son maître dévoila sa perfidie ; ce n'était pas le souci des pauvres mais celui de ses propres vols ainsi que la malignité de son esprit infidèle qui l'agitaient, de sorte que Judas, jugeant cet onguent – si précieux fût-il, il restait très bon marché en comparaison avec le sang du Seigneur – plus précieux que le corps du Seigneur, se fâcha contre la femme prodigue par pitié ; quant à elle, le Seigneur en personne indique qu'elle avait accompli sur lui un bon travail, expliquant que le soin des nécessiteux doit être laissé, pour se consacrer à lui-même, afin qu'il montre qu'il avait mis en avant la miséricorde de la foi dans un cœur perverti, puisque la foi est le stimulant des actions, et que **celui qui s'élève** se distingue lui-même par ses propres préceptes.

(Traduction personnelle)

Cet extrait semble faire référence à l'Évangile selon Jean (chapitre 12, versets 1-8), qui dévoile la *perfidiam* de Judas (*traditor*) lors d'un épisode au cours duquel une femme verse du parfum sur Jésus par adoration. Ici, le *praeceptor* n'est pas un maître à proprement parler, ce n'est pas celui qui enseigne, mais celui qui élève sa foi, et qui par extension, s'élève lui-même. *Praeceptor* est employé dans la même proposition que *praeceptis*, jouant ainsi sur la proximité des deux termes : les *praecepta* sont ce qui fait du *praeceptor* ce qu'il est. Cependant, cette définition du *praeceptor* ne renvoie pas au domaine de l'éducation.

2) Celui qui enseigne (classique) (Cicéron) : saint Augustin, *De Gestis Pelagii*, 14, 36.

*O magnum gratiae **praeceptorem**, confessorem, praedicatorem [Paulum] !*

Ô [Paul] **qui enseigne** la grâce, qui la révèle, qui la prêche !

(Traduction personnelle)

Ce second sens n'est en rien différent de celui mentionné dans la partie concernant la latinité païenne. En revanche, l'exemple permet de voir le lexème évoluer dans un contexte propre aux débuts de la chrétienté, en évoquant saint Paul qui se pose en véritable enseignant des préceptes religieux, ce qui est mis en évidence par la gradation *praeceptorem, confessorem, praedicatorem*.

3) Celui qui ordonne (postclassique) (Aulu-Gelle).

## 10. *Praeceptrix*

1) Celle qui enseigne (classique) (Vitruve).

2) Celle qui ordonne (en parlant de la loi, des commandements de Dieu) : Augustin, *Epistulae*, 194, 6, 28.

*Nec uult intellegi hominem **praeceptricis** legis ignarum, sed liberatricis indigum gratiae, ubi dicit : Condelector legi Dei secundum interiorem hominem*

Il ne veut pas non plus être perçu comme un homme ignorant la loi **ordonnatrice**, mais comme nécessitant d'une grâce libératrice, lorsqu'il dit : « Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur. »

(Traduction personnelle)

La *praeceptrix* est mise en valeur par un parallélisme : *praeceptricis legis ignarum, sed liberatricis indigum gratiae*. Elle n'est pas, dans l'extrait, une

enseignante, mais elle véhicule la notion d'ordre, et par extension, de guide. Ce terme n'appartient pas ici au domaine de l'éducation.

## 11. *Professor*

1) Celui qui déclare, atteste : Tertullien, *Aduersus Marcionem*, 5, 1.

*Alius scribit, alius subscribit, alius obsignat, alius actis refert. Nemo sibi et professor et testis est.*

L'un écrit, l'autre signe ; l'un appose son sceau, l'autre en rend compte dans les actes publics. Personne n'est lui-même son **officier** et son témoin.

(Traduction personnelle)

Cet extrait est riche en figures de style et met en avant *alius* à travers une anaphore au sein d'un rythme quaternaire. Cependant, ce sens ne correspond pas au domaine d'étude : le *professor* est ici celui qui déclare et atteste.

2) Celui qui fait profession de (Celse), celui qui se réclame de.

Exemple : celui qui déclare hautement, celui qui professe (telle opinion) : saint Augustin, *De Fide et Operibus*, 6, 8.

*[...] usque adeo ut nec apertissimi adulterii perpetratores et eius perseuerantiae **professores** a Sacramento tantae sanctitatis videantur arcendi*

[...] tant et si bien que même les auteurs d'adultère les plus manifestes et **ceux qui professent** la persistance dans cette voie se voient écartés du sacrement d'une telle sainteté.

(Traduction personnelle)

L'exemple ci-dessus ne reprend pas la sémantique du *professor* dans l'exemple de Celse (*Cf. II) A*) : il est celui qui dit à haute voix, sans que cela ait un

rapport quelconque avec le domaine de l'éducation. Ce sens comporte une certaine dimension dogmatique puisque l'on parle d'opinions, de croyances, et non de savoirs. La notion de transmission est le point de rencontre de ces deux définitions.

3) Professeur de, maître (Suétone).

Finalement, la sémantique des lexèmes étudiés est relativement constante lors du passage au latin chrétien. Quelques sens nouveaux ont émergé, et les sens déjà attestés en latin classique sont pour la plupart réemployés, notamment dans un contexte religieux. On notera que *paedagoga* est apparu.

### III. SEMANTIQUE EN LANGUE FRANÇAISE

Les mots latins étudiés ont donné un certain nombre de termes en français. Comment leur sens a-t-il évolué dans la langue française ? L'objectif de cette partie est de rendre compte des moments, au cours de l'Histoire de France, où les substantifs étudiés sont apparus dans la langue française, mais aussi des sens qu'ils avaient alors, et la manière dont cela a évolué et s'est décliné au fil des siècles. Cette partie a vocation à retracer de manière succincte le parcours sémantique des termes étudiés. C'est pourquoi l'ancien français, le moyen français, le français classique et contemporain ne seront pas distingués dans cette partie, car il s'agit avant tout de comprendre l'évolution sémantique, et non graphique. Pour ce faire, nous avons recensé les sens en langue française ancienne, classique et contemporaine – autant que possible avec les ressources à disposition. Les dictionnaires utilisés ont permis de dater les changements de sens ou ajouts de nouveaux sens, soit de manière assez précise (année), soit plus générale (siècle). Le *Grand Robert* (2001), le *Littré* (1878) et le *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française* (1996) sont les principaux dictionnaires ayant servi de points d'appui pour cette recherche, complétés quelquefois par des dictionnaires de moyen français. On notera cependant que, les sens n'ayant que peu évolué au fil du temps, le *Grand Robert* s'est révélé largement suffisant face à la modestie de ma recherche.

En effet, il reprend toutes les définitions contenues dans le *Littré*. Par commodité, les définitions entre guillemets sont donc celles du *Grand Robert*, sauf mention contraire.

Dans cette partie, nous ne nous intéresserons qu'aux sens ayant trait à l'éducation, sans nous pencher sur les éventuels nouveaux sens apparus au fil du temps, quoique relativement peu nombreux, à moins qu'ils ne servent à éclairer notre propos au regard de l'étymologie. De la même manière, seulement les substantifs seront étudiés – et non les adjectifs – et les féminins seront mentionnés mais non approfondis.

## A. Éducateur

Éducateur est attesté depuis 1527 et défini par le *Grand Robert* comme « personne qui s'occupe d'éducation, qui donne l'éducation » (sens 1). Le dictionnaire lui donne pour synonymes instructeur, maître, pédagogue, gouverneur, mentor, précepteur.

L'exemple donné par le *Grand Robert* est le suivant : « Le rôle des professeurs de Faculté pourrait être immense, s'ils prenaient conscience et de la grandeur de leur tâche, et de leur autorité sur les étudiants (...) On va répétant que le rôle du professeur de Faculté diffère essentiellement de celui du professeur de lycée. Ce dernier est avant tout un **éducateur**. Le premier est un savant. Au dernier d'agir sur l'âme de l'enfant, de la modeler, s'il le peut ; au premier la sereine indifférence du chercheur qui n'a d'autre souci que la vérité. »<sup>6</sup>

L'extrait fait la comparaison entre un professeur de faculté et un professeur de lycée, en opposant leurs qualités, pour le premier de savant et chercheur, et pour le second, d'éducateur. Le clivage éducation/instruction est donc persistant et le professeur prend une dimension d'hyperonyme en ce qu'il regroupe à la fois le chercheur et l'éducateur (*Cf. III) H*). L'éducateur est donc une fonction attribuée au métier d'enseignant dans le secondaire.

---

<sup>6</sup> PAYOT Jules, 1893, *L'éducation de la volonté*, p. 256.

Un éducateur est aussi une « personne qui a reçu une formation spécifique et qui est chargée de l'éducation de certaines catégories de jeunes » (sens 2). C'est un terme qui désigne une profession particulière, que l'on rencontre fréquemment dans le milieu de l'éducation. Éducateur n'est ainsi plus un attribut ayant trait à la population enseignante, mais bien un métier à part entière, l'éducateur spécialisé.

## B. Enseignant

Enseignant est attesté en tant que substantif depuis 1762, il s'agit du participe présent d'« enseigner ». Il désigne « une personne appartenant au corps enseignant ». Son utilisation est rare avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exemple suivant, qui met en contexte l'adjectif et non le substantif, l'associe bien au domaine de l'éducation et de l'apprentissage, même s'il est employé de manière péjorative : « Notre manie **enseignante** et pédantesque est toujours d'apprendre aux enfants ce qu'ils apprendraient beaucoup mieux d'eux-mêmes, et d'oublier ce que nous aurions pu seuls leur enseigner. »<sup>7</sup>

Avant l'entrée d'enseignant dans le champ lexical de l'éducation, existait l'enseigneur en ancien et moyen français : « celui qui apprend, qui révèle qqc. à qqn, celui qui est en mesure d'apprendre qqc. à qqn »<sup>8</sup>.

Remarquons que le verbe enseigner désignait, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le fait de marquer physiquement (Cf. *Partie 2*) A) 2).

## C. Instituteur

Instituteur est attesté depuis 1441. Il recèle de nombreux sens, qui se rapprochent tous les uns des autres d'une certaine manière. Le sens premier, vieilli, « Personne qui institue (qqch) » (sens 1), celui qui établit, est celui qui se rapproche le plus de sa racine latine *instituere*, « établir, créer ». Puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, instituteur est attesté dans le champ de l'éducation : on le trouve en 1734 chez

---

<sup>7</sup> ROUSSEAU Jean-Jacques, 1762, *Émile*, II, p. 40.

<sup>8</sup> GREIMAS Algirdas Julien, 1976, « enseigneur ».



d'Argenson au sens de « personne chargée de l'instruction et de l'éducation d'un ou plusieurs enfants » (sens 2). Le *Grand Robert* fait remarquer que dans ce sens précis, le mot est vieilli au masculin – on aura davantage tendance à utiliser « précepteur » - mais encore vivant au féminin, en témoigne l'exemple ci-dessous :

« - Mais il a été renvoyé de deux collègues (...) Il reste donc de prendre un précepteur à domicile, ou une **institutrice**. »<sup>9</sup>

Le sens le plus couramment usité en français contemporain est attesté quant à lui depuis 1792 : « personne qui, munie des diplômes requis, enseigne dans une école primaire » (sens 3). C'est ce que l'on nomme actuellement le professeur des écoles. D'ailleurs, instituteur n'est plus employé de nos jours que pour désigner le maître d'école, le professeur des écoles. Notons que lors de la Révolution, l'instituteur désignait aussi celui qui tenait une école primaire.

On remarque que du sens 2 au sens 3 s'est opérée une réduction de sens : l'instituteur ne concerne plus alors que le primaire. Cela pourrait être dû au fait que le système scolaire était divisé en deux ordres parallèles et non successifs, le primaire et le secondaire, jusqu'en 1975.

L'extrait suivant évoque la mise en place du corps des instituteurs dans le primaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : « La Convention, au commencement de décembre<sup>10</sup>, reçut et discuta un projet d'organisation des écoles primaires, proposé par son comité d'instruction publique, d'après les vues de Condorcet. Ce projet (...) contenait la pensée la plus démocratique de la Gironde (...) L'école primaire, gratuite pour tous, était la porte par laquelle l'enfant laborieux du pauvre pouvait entrer dans la classe des élèves de la patrie, qui parcouraient gratuitement tous les autres degrés de l'instruction. Les **instituteurs** étaient élus, au suffrage universel, par les pères de famille. Le prêtre ne pouvait devenir instituteur qu'en renonçant à la prêtrise. »<sup>11</sup>

N. B. : l'abréviation familière « instit » est attestée depuis 1966 en français contemporain.

---

<sup>9</sup> MAURIAC François, 1951, *Le Sagouin*, p. 41.

<sup>10</sup> La Convention vote le Décret sur l'organisation des écoles primaires le 12 décembre 1792.

<sup>11</sup> MICHELET Jules, sans date, *Histoire de la Révolution française*, IX, IX, p. 177.

## D. Instructeur

Instructeur est attesté sous la forme instructeur dès 1372, avant de devenir instructeur au XVI<sup>e</sup> siècle. Trois sens principaux lui sont attribués par le *Grand Robert*, dont seul le premier, vieilli, concerne le champ de l'éducation : « personne qui instruit » (sens 1) (synonyme précepteur). Le théologien Pierre Charron (1541-1603) notamment utilisait le terme instructeur pour désigner l'enseignant dans ses œuvres.

Les deux autres sens, respectivement attestés depuis 1636 et 1832, ont trait aux domaines juridique (sens 2) et militaire (sens 3). On remarque que, contrairement aux autres termes étudiés, le féminin instruitrice ne semble pas attesté.

## E. Maître

Maître est attesté depuis 1080 sous la forme maistre, (de même pour maîtresse et maistresse), jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle où il adoptera la graphie contemporaine. Le sens premier est « personne qui exerce une domination, qui dispose, en fait ou en droit, de certains pouvoirs sur des êtres ou des choses » (sens 1). Ce sens peut être qualifié de générique, car les sens suivants en découlent tous en quelque sorte.

Au XII<sup>e</sup> siècle, maître est attesté pour désigner une « personne qualifiée pour diriger » (sens 2), dont, dans le champ de l'éducation vers 1155, « une personne qui enseigne (aux enfants dans une école, ou dans le particulier) » (sens 3), tuteur, par opposition à son disciple. La maîtresse est quant à elle une gouvernante. Début XIII<sup>e</sup> siècle, l'appellation « maître d'école » se démocratise, puis le féminin apparaît à son tour en 1567. Le *DMF* fait se rejoindre les deux définitions en soulignant que l'idée de compétence est un gage d'autorité : « personne qui, en vertu de sa qualification, fait autorité ».

Montaigne met en avant cette autorité et toute-puissance du maître quant à la discipline et à l'activité éducative, à l'aide d'un champ lexical négatif (« emprisonne », « abandonne » ou encore « furieux ») : « (...) je ne veux pas qu'on emprisonne ce garçon. Je ne veux pas qu'on l'abandonne à l'humeur mélancolique d'un furieux

**maître** d'école. »<sup>12</sup> Molière quant à lui dans sa pièce *Le Bourgeois gentilhomme* (1670) met en scène différents professeurs nommés « maîtres » et spécialisés dans un domaine. On pourra nommer par exemple le Maître de musique, le Maître d'armes ou encore le Maître de philosophie. Ces personnages renvoient au sens 3 du maître et témoignent de la place particulière de ce lexème dans le lexique, du fait de la présence régulière de compléments du nom pour désigner sa fonction de manière précise.

Maître s'emploie également dans le domaine universitaire en tant que « celui qui a obtenu le grade universitaire de maître et peut donc enseigner » (sens 4).

## F. Pédagogue

Pédagogue est attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Il est « celui qui a pour charge d'éduquer, d'instruire un enfant, des enfants » (sens 1), se rapprochant ainsi du sens 2 d'instituteur (*Cf. III) C*). Par extension depuis 1652, il désigne dans la sphère littéraire une « personne qui fait étalage de son érudition » (sens 2). C'est un terme péjoratif, à l'instar de son homologue latin. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il est employé péjorativement pour désigner un « précepteur qui montre une grande étroitesse d'esprit, commet des abus d'autorité » (sens 3). Sainte-Beuve témoigne de cet emploi péjoratif en évoquant l'éducation de Gargantua, personnage principal éponyme du roman de Rabelais, dans lequel les pédagogues sont des scolastiques pédants et peu enclins à fournir l'éducation humaniste chère à Rabelais :

« On vient de voir le jeune Gargantua livré aux **pédagogues** de la vieille école, et les tristes résultats de cette éducation crasseuse, routinière, pédantesque et tout à fait abrutissante, dernier legs du moyen âge expirant. »<sup>13</sup>

Le terme pédagogue prend un tout autre sens au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle : il devient une « personne qui s'occupe de pédagogie » (sens 4), soit un didacticien. Dans la continuité de ce sens nouveau, il désigne aussi une « personne qui possède des qualités pédagogiques, qui a le sens de l'enseignement » (sens 5).

---

<sup>12</sup> De MONTAIGNE Michel, 1595, *Essais*, I, XXVI, p. 120.

<sup>13</sup> SAINTE-BEUVE Charles-Augustin, 1850, *Causeries du lundi*, III, p. 7.

Ces sens s'affranchissent de l'étiquette péjorative qui leur collait à la peau, devenant même une qualité revendiquée par le corps des personnels enseignants et d'éducation, en témoigne le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (juillet 2013), qui titre en ces termes : « Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves »<sup>14</sup>.

### G. Précepteur

Précepteur est attesté vers 1460 en tant que « personne chargée d'assurer l'éducation et l'instruction d'un enfant (d'une famille noble, riche...) qui reste dans sa famille et ne fréquente pas une école ou un collège » (sens 1). Le féminin est noté comme rare mais s'emploie dès 1611 au sens de gouvernante. L'extrait suivant de Balzac place le précepteur en contexte et souligne son rôle dans l'instruction (« en faire un homme instruit ») :

« (...) madame Graslin jugea nécessaire de donner un **précepteur** à son fils, qui avait onze ans ; elle ne voulait pas s'en séparer, et voulait néanmoins en faire un homme instruit. »<sup>15</sup>

Un sens plus général est attesté dès le XVI<sup>e</sup> siècle, bien que désormais vieilli : « professeur, maître » (sens 2). Dans la littérature, il peut désigner par extension une personne ou une chose « qui enseigne, qui guide, qui initie ».

### H. Professeur

Professeur est attesté depuis 1337 pour le masculin, et depuis 1846 en parlant d'une femme. Il désigne une « personne qui enseigne une discipline, un art, une technique, des connaissances, d'une manière habituelle et le plus souvent organisée » (sens 1). Le *DMF* donne également le sens suivant : « celui qui soutient qqc., qui défend qqc. » En France, un professeur des écoles désigne un instituteur depuis 1991.

---

<sup>14</sup> MENESR, Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

<sup>15</sup> De BALZAC Honoré, 1841, *Le Curé de village*, IV, p. 693.

L'auteur et critique J. Paulhan offre un point de vue sur ce que serait un « bon » professeur : une personne sur le même pied d'égalité que ses élèves, humble et dans une démarche perpétuelle d'apprentissage : « On dit que les ignorants font les meilleurs **professeurs**. Mais ce peut être qu'ils cherchent à s'instruire et apprennent, pour ainsi dire, du même élan que leurs élèves, qu'ils entraînent aisément. »<sup>16</sup>

Le référentiel de compétences communes (2013) fait écho à cet extrait en enjoignant les professionnels de l'éducation à « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel », c'est-à-dire se former continuellement.

Le professeur est aussi un titre employé à l'heure actuelle dans le domaine universitaire pour parler d'une « personne titulaire d'une chaire d'enseignement supérieur, d'un titre spécifique » (sens 2).

---

<sup>16</sup> PAULHAN Jean, 1930, *Entretien sur des faits divers*, p. 39.

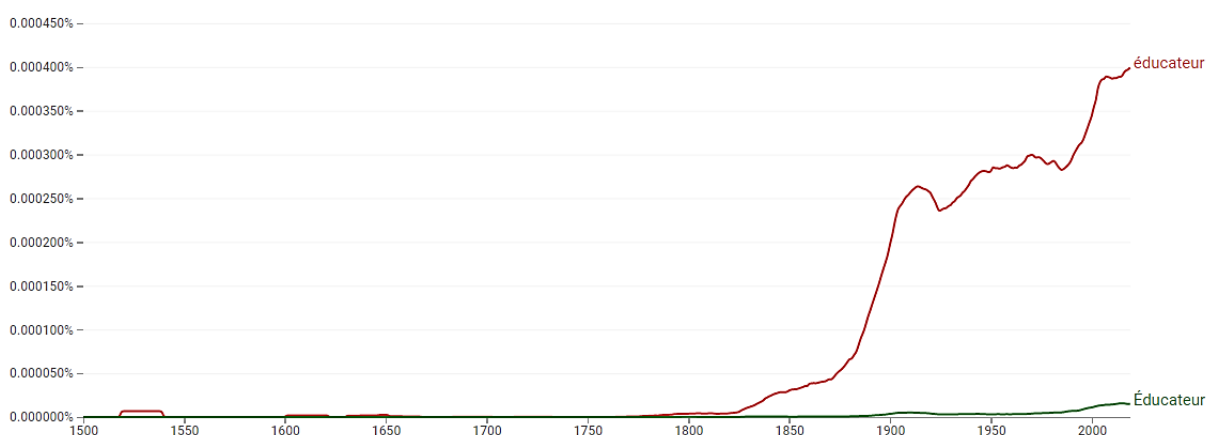
## IV. FREQUENCE D'EMPLOI DANS LA LITTERATURE FRANÇAISE

Cette partie servira de base de travail pour mettre en évidence le lien entre fréquence d'emploi et contexte historique dans la *Partie 2*. Pour effectuer ce travail, je me suis appuyée sur les données fournies par la base de données informatique *Google Books Ngram Viewer*, qui donne à voir la fréquence d'emploi des termes choisis dans la littérature publiée (ce qui constitue un corpus d'environ 800 000 livres publiés en français), de 1500 à 2019. Les pourcentages visibles sur les graphiques correspondent à l'ensemble des mentions du terme étudié par rapport à l'ensemble des mots du corpus littéraire analysé par Google sur une période déterminée.

### A. De 1500 à 2019

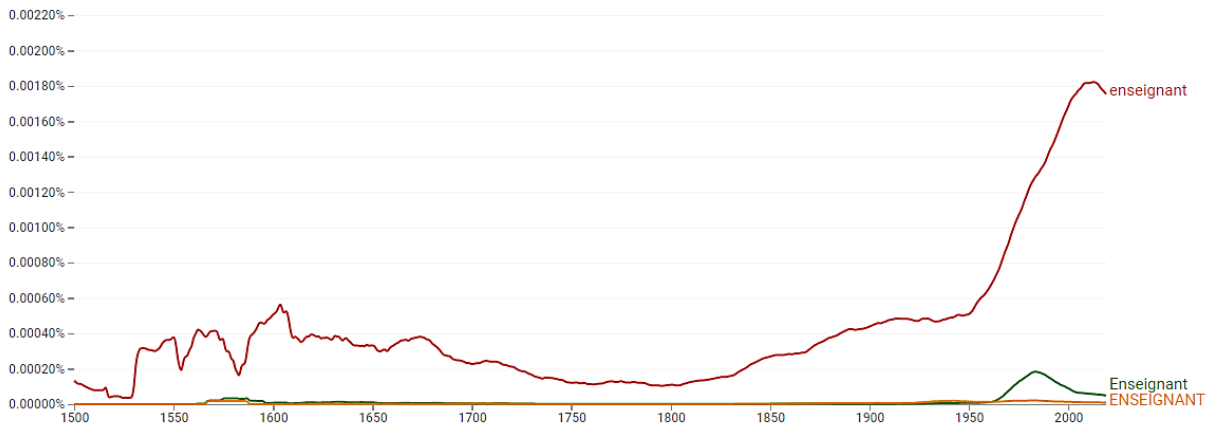
Dans cette partie, chaque terme étudié fera l'objet d'un graphique présentant sa fréquence d'emploi dans la littérature publiée et analysée par la base de données *Google Books Ngram Viewer* de 1500 à 2019. Lesdits graphiques nous intéressent surtout en ce qu'ils nous donnent une vue d'ensemble des moments clés dans l'histoire de l'emploi des lexèmes étudiés.

#### 1. Éducateur



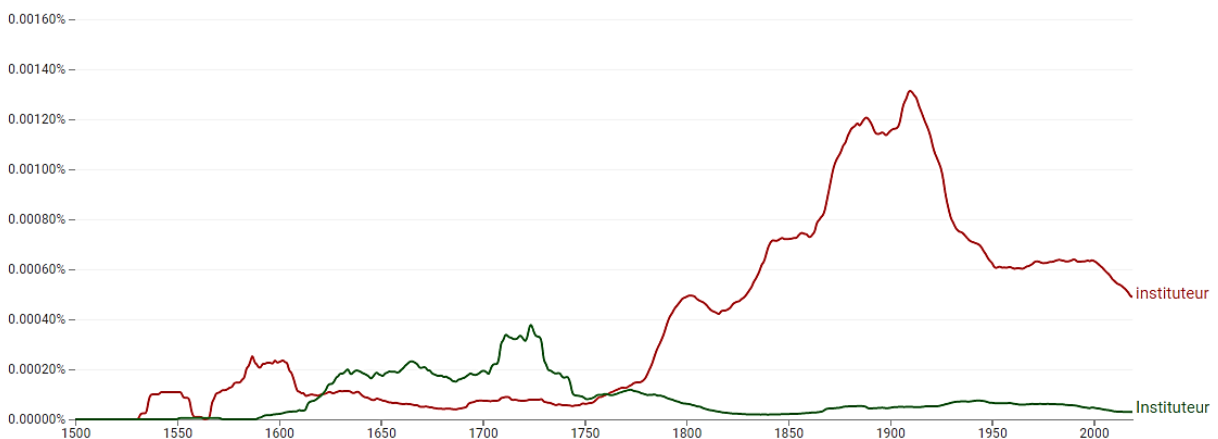
Éducateur étant un terme à l'usage récent, il n'est pas étonnant de constater qu'il ne prend son essor qu'à partir des années 1880. Il continue d'être en hausse aujourd'hui.

## 2. Enseignant



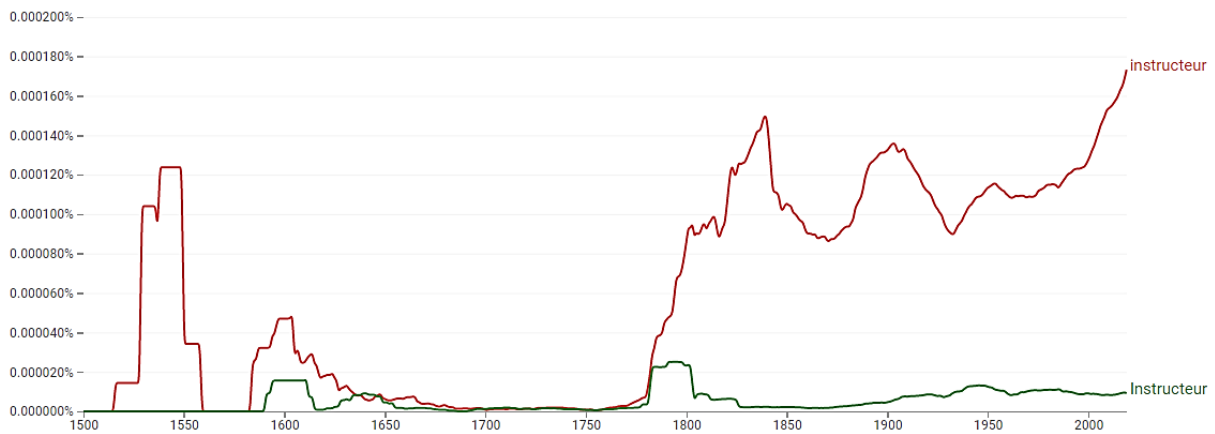
L'emploi d'enseignant a réellement pris son essor dans les années 1950. J'ai également regardé la fréquence de l'enseigneur, prédécesseur de l'enseignant, mais il apparaît très peu, ce qui fait que l'analyse de sa fréquence d'emploi serait non significative.

## 3. Instituteur



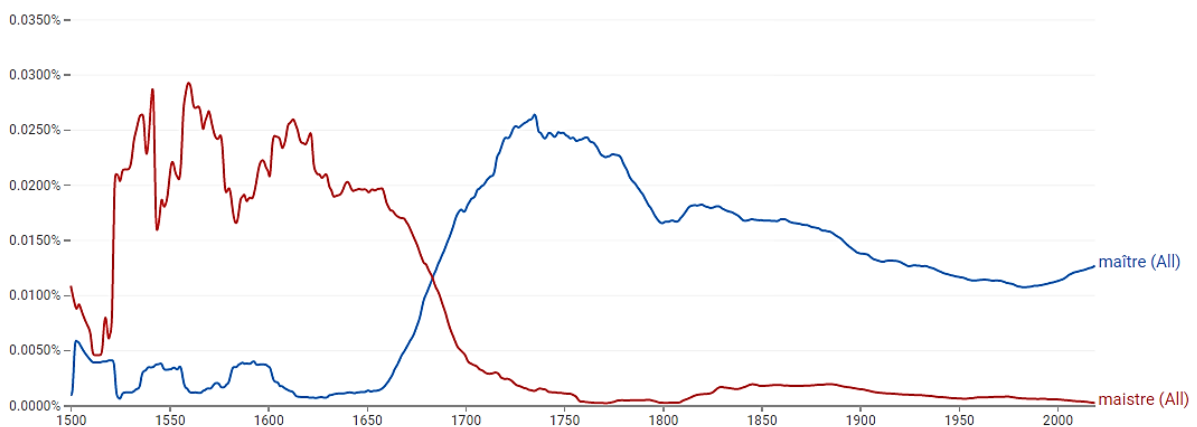
L'instituteur était employé régulièrement depuis la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, avant de connaître une réelle augmentation de sa fréquence d'emploi à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, son usage décline.

#### 4. Instructeur

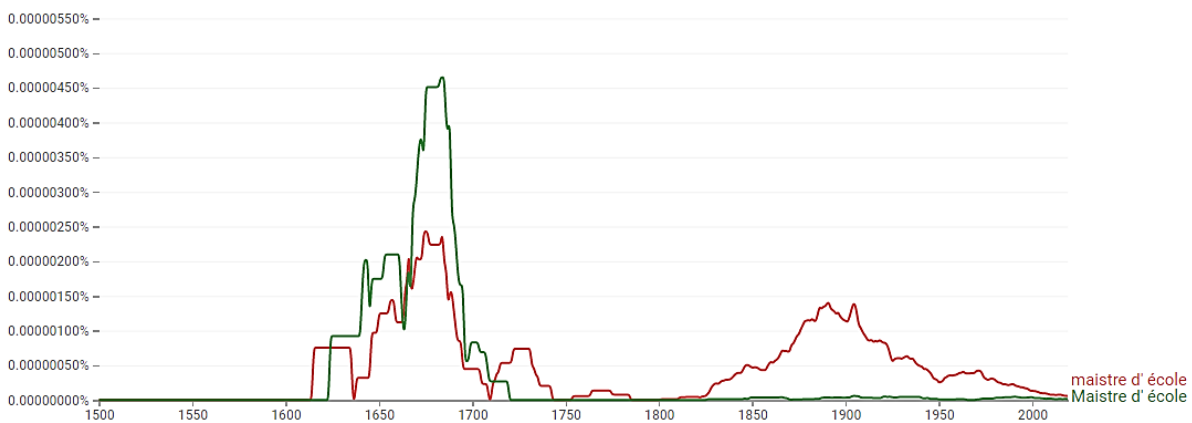
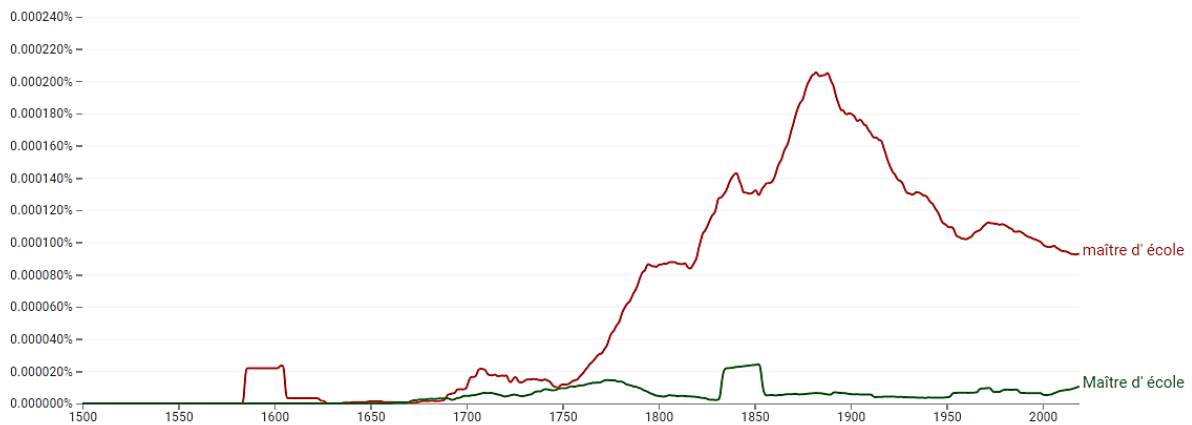


Instructeur semble avoir été en usage au XVI<sup>e</sup> siècle, avant de connaître un passage à vide, puis d'être à nouveau utilisé à partir des années 1780.

#### 5. Maître d'école

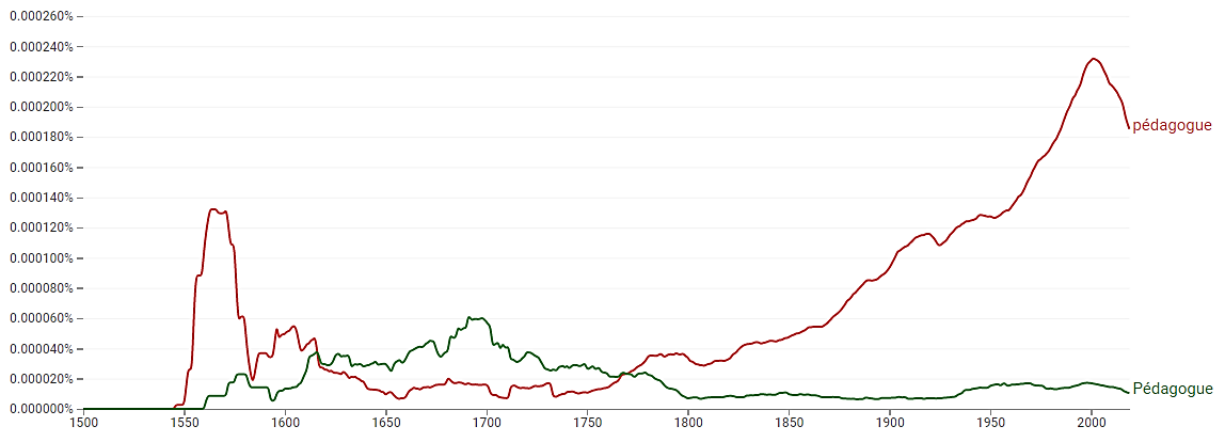






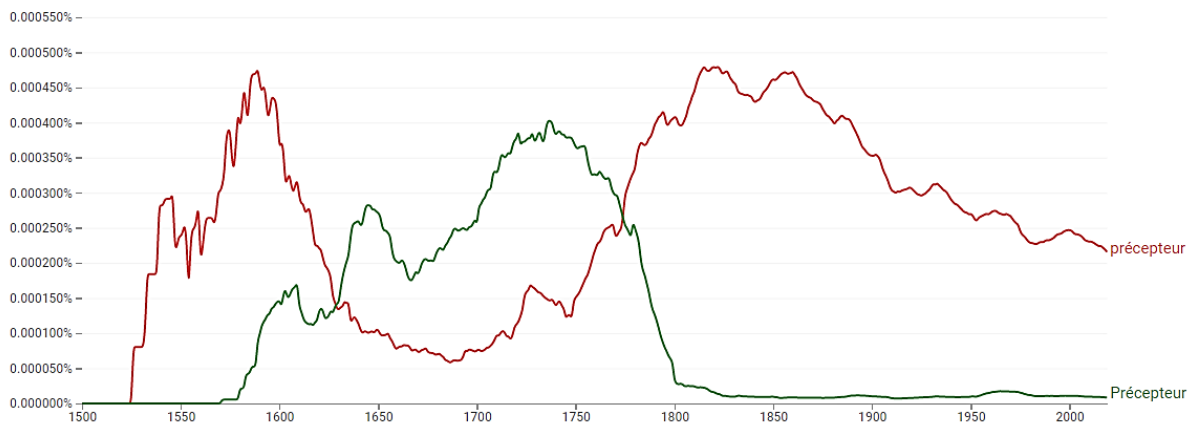
Tandis que maître et maistre sont, à leurs époques respectives d'emploi, relativement fréquents, le pourcentage de fréquence diminue drastiquement lorsque l'on y adjoint le complément du nom « d'école ». L'emploi de ce substantif accompagné d'un complément du nom a atteint son paroxysme dans les années 1880, et ce, en augmentant dès les années 1750, avant de décliner progressivement. L'usage de « maistre d'école » est non significatif.

## 6. Pédagogue



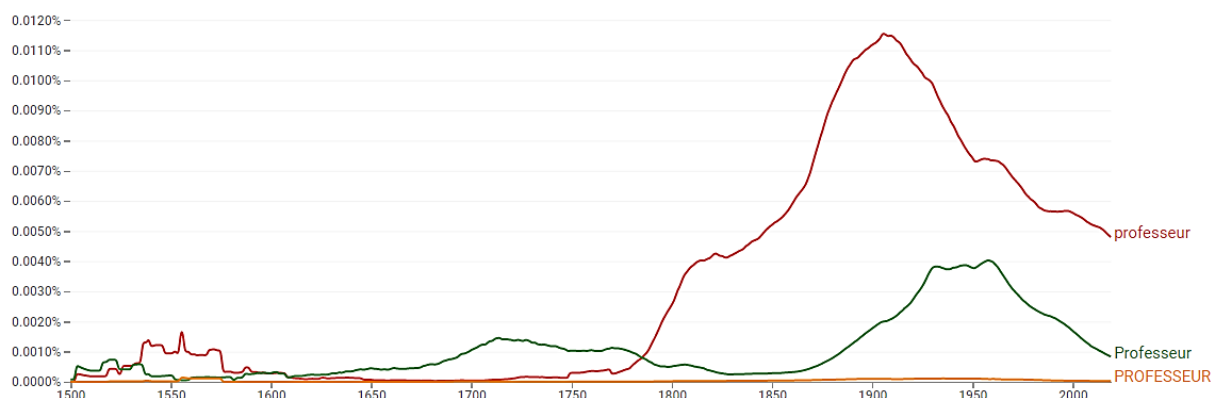
Pédagogue connaît un réel essor de son utilisation depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant de connaître un certain déclin depuis les années 2000. Il a également connu un pic d'emploi dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

## 7. Précepteur



Précepteur a été employé de manière régulière à son échelle depuis la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, bien qu'il ait été à son apogée durant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle puis à nouveau en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle.

## 8. Professeur

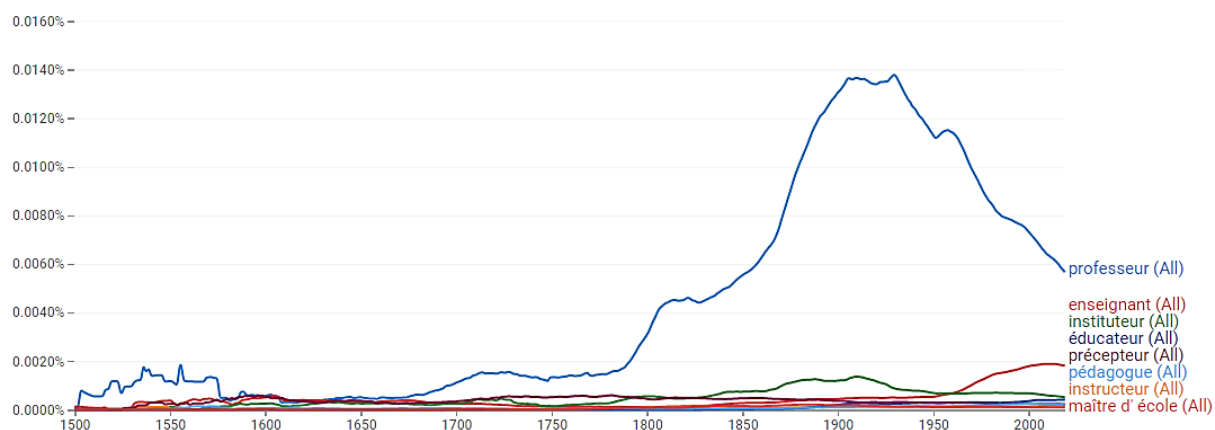


Peu employé avant le XIX<sup>e</sup> siècle, professeur n'a de cesse de voir sa fréquence d'utilisation augmenter jusqu'en 1900 environ, avant de décroître progressivement.

## B. Comparaison des fréquences du XVI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui

Donner des indications chiffrées provenant des graphiques précédents ne serait pas tellement pertinent étant donné ce que l'on cherche à montrer. C'est pourquoi il sera jugé préférable de placer toutes les fréquences d'emploi sur un même graphique afin de pouvoir les comparer plus aisément, tous les précédents graphiques n'étant pas réalisés sur la même échelle de pourcentage.

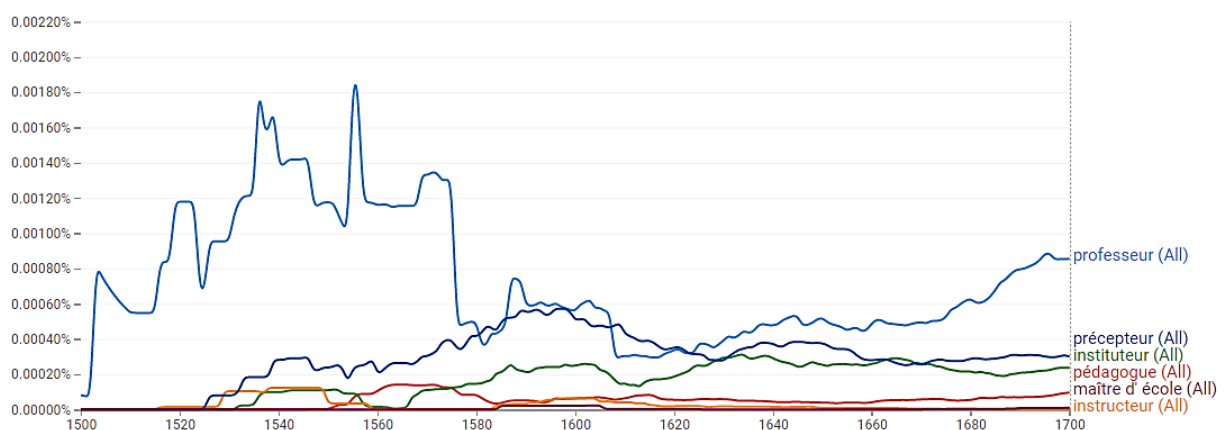
### 1. Sur toute la période



On note que le professeur domine largement les autres lexèmes en termes d'emploi, et ce depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'il soit en déclin actuellement, au profit de l'enseignant, en légère augmentation, tandis que l'instituteur décline également et que l'éducateur connaît un léger essor. Ajoutons que la représentation du maître d'école n'est pas significative étant donné qu'il est souvent employé sans son complément du nom pour désigner la même profession.

Afin que les graphiques soient davantage lisibles, j'ai choisi de découper le graphique précédent en deux périodes distinctes ci-après, afin d'y voir plus clair.

## 2. Focus sur les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

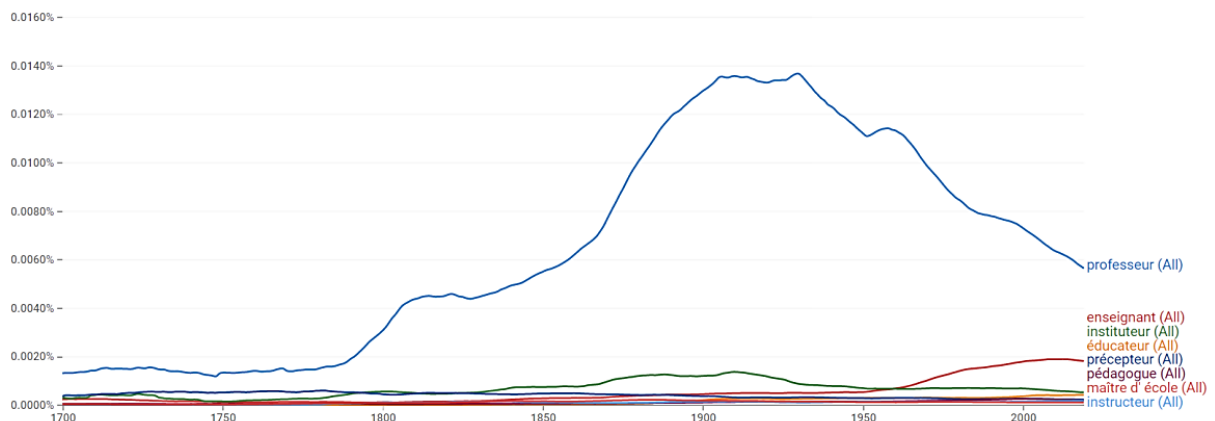


Tandis que pédagogue et instructeur sont très peu utilisés, certains autres lexèmes semblent utilisés de manière à peu près équivalente en termes de fréquence à certaines périodes, de manière un peu plus conséquente, ce qui laisse supposer qu'ils revêtent des sens différents qu'il convient de distinguer. C'est par exemple le cas de professeur, précepteur et instituteur, qui cohabitent de 1620 à 1660 environ. Remarquons tout de même la prédominance du professeur quelle que soit la période.

Enseignant a été volontairement écarté de ce graphique étant donné que son emploi en tant que substantif a été consacré à partir du XIX<sup>e</sup> siècle seulement, de

même qu'éducateur, qui existe dès le XVI<sup>e</sup> siècle mais n'est réellement usité qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. *Google Books Ngram Viewer* n'en relève d'ailleurs qu'une seule occurrence au cours de ces deux siècles.

### 3. Focus du XVIII<sup>e</sup> siècle à 2019



Le graphique ci-dessus met en évidence l'hégémonie de professeur sur cette période comparé aux autres termes. Instituteur était en vogue notamment de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950, tandis qu'enseignant a pris de l'ampleur à partir de cette date.

# PARTIE 2 : De l'étymologie à l'Histoire

Partant du postulat qu'une langue évolue avec la société, nous nous demandons quels événements historiques pourraient expliquer l'utilisation d'un terme plus qu'un autre au cours de l'Histoire dans la littérature. Pour répondre à cette question, nous nous sommes en premier lieu attaché à étudier les liens entre sémantique actuelle et racines indo-européennes et gréco-latines, avant de rechercher les événements historiques qui pourraient concorder avec les périodes relevées, qu'il s'agisse d'une hausse ou d'une diminution de la fréquence d'emploi. Les périodes pendant lesquelles les lexèmes sont le plus employés correspondent-elles à un contexte de rupture historique, politique ? Une période de bouleversements scientifiques et sociaux ? Le contexte socio-politique a des répercussions de près ou de loin sur le domaine éducatif, et par extension sur le lexique qui s'y réfère.

## I. DE LA RACINE A LA DEFINITION ACTUELLE

Il s'agira ici de revenir à la racine des mots étudiés pour déterminer le lien qu'ils entretiennent avec dans leur définition actuelle, puis de distinguer les lexèmes entre eux à l'aide de l'étude des traits sémantiques.

### A. Lien entretenu avec les racines gréco-latines à l'heure actuelle

Cette sous-partie vise à expliciter les liens qui persistent – ou non – entre la sémantique actuelle et les étymons et racines dont proviennent les termes en langue française. Il conviendra pour cela de se référer à la *Partie 1*.

#### 1. Éducateur

*Educator* est passé tel quel dans la langue française, avec un sens très proche. Si l'on regarde la racine indo-européenne dont il provient, \**deuk-*, « conduire, mener, tirer », ainsi que le verbe latin *educō*, « élever, nourrir », on constate que

l'idée véhiculée par la racine est persistante dans la sémantique contemporaine : l'éducateur est bien celui qui élève l'esprit, qui le nourrit, afin de le former. Cependant, la seconde définition, apparue plus tardivement – et relativement récente –, est une réduction de sens de la première définition, plus large. En effet, l'éducateur (sens 2) n'est plus seulement une « personne qui s'occupe d'éducation », mais une personne qui, pour mener à bien sa mission, « a reçu une formation spécifique ». C'est donc une personne formée spécialement pour éduquer, en particulier « certaines catégories de jeunes » : l'éducation s'entend ici uniquement pour des enfants ou adolescents. On parle d'éducateur spécialisé.

## 2. Enseignant

Il est difficile de faire une analyse semblable pour l'enseignant étant donné que l'étymologie indo-européenne en elle-même est déjà floue. Toutefois, nous pouvons écrire que, si enseignant a pour racine latine *signum*, « marque distinctive », et *signare*, « marquer d'un signe », il renvoie à une métaphore désignant une manière quelque peu brutale de faire apprendre des choses, de marquer les esprits, tout comme le verbe enseigner, qui désignait autrefois le fait de marquer physiquement. En langue classique, on enseigne quelqu'un (présence d'un double accusatif dans la construction), tandis que dans la langue moderne, on enseigne quelque chose à quelqu'un : l'accent n'est plus mis sur l'apprenant, mais sur ce qui est transmis. La conception de l'enseignement qui consistait à faire assimiler des connaissances en marquant physiquement n'est plus d'actualité.

## 3. Instituteur

Comme nombre de lexèmes latins, *institutor* est passé tel quel dans la langue française. Rappelons que l'instituteur a pour racine indo-européenne *\*steh<sub>2</sub>*, « être debout ». L'étymologie latine nous offre un éclairage un peu plus évident grâce à *statuo*, « établir », et *instituere*, « mettre sur pied, organiser, enseigner ». En effet, l'instituteur dans le champ de l'éducation est la « personne chargée de l'instruction et de l'éducation (d'enfants) » : ainsi, c'est celui qui, de manière semblable à l'éducateur (sens 1), met sur pied l'esprit, l'organise, l'instruit. Si l'on s'en réfère aux

définitions de l'éducation et de l'instruction données dans l'introduction, cela correspond tout à fait.

L'institution au sens juridique du terme est une forme particulière d'organisation des grandes fonctions publiques dans une société donnée. En France, l'institution est donc ce qui fonde la République. Nous pouvons établir un parallèle avec l'instituteur, qui est alors celui qui fonde la République, ce qui prend tout son sens au regard de l'Histoire (*Cf. II) C*).

Notons que l'instituteur est tout particulièrement destiné à un public d'enfants, et ne concerne pas les adultes.

#### 4. Instructeur

*Instructor* n'a pas non plus changé de forme lors de son passage dans la langue française. Sa racine indo-européenne \**strug*<sup>w</sup> ou \**ster*, « étendre », se retrouve dans l'étymon latin *instruo*, « bâtir, munir, informer, élever », que nous n'avons aucune difficulté à mettre en lien avec le domaine de l'éducation. Si *instruo* fait référence à la construction, l'information, l'élévation, l'instruction est effectivement ce qui construit et élève l'esprit. Il n'en va en revanche pas de même en ce qui concerne l'instructeur : dès l'Antiquité latine, il n'était pas question d'éducation ni d'instruction au sens éducatif du terme lorsque l'on parlait d'*instructor*, excepté chez les auteurs chrétiens, pour qui l'instructeur pouvait renvoyer à la notion de munition et de transmission. Lorsque le terme a été utilisé en langue française, il a tout d'abord pu concerner le domaine de l'éducation, avant de n'avoir plus trait qu'aux domaines militaire et juridique.

#### 5. Maître

La racine de maître, \**mag-*, qui exprime l'idée de grandeur, persiste dans les représentations et définitions du maître, à laquelle s'est ajoutée la notion de domination, de dominé/dominant. Si l'on considère la définition attribuée au maître, « une personne qualifiée pour diriger », dans le champ de l'éducation, celle-ci entretient l'idée de supériorité propre au *magister* latin, puisque le maître est, par



opposition à l'élève – qui est celui qui apprend –, celui qui fait autorité, celui qui a l'ascendant, car c'est celui qui en sait plus que les autres, il domine une discipline et est donc apte à l'enseigner. Cette conception autoritaire est dépassée à l'heure actuelle. L'historien Fabien Knittel décrit en ces termes l'évolution de l'autorité du maître : « (elle) s'exerce de moins en moins avec violence à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. [...] L'autorité du maître devient alors un ascendant moral. Le rapport d'autorité est le fruit d'une légitimation obtenue dans une interrelation entre le maître et ses élèves [...] »<sup>17</sup>.

L'emploi de ce terme dans le cadre de l'institution scolaire ne persiste qu'à l'oral pour appeler le professeur des écoles. Ajoutons que, de même que pour l'éducateur et l'instituteur, la nécessité de la qualification est mise en avant.

## 6. Pédagogue

Le pédagogue à l'heure actuelle est loin d'être un esclave comme dans l'Antiquité grecque. On peut néanmoins trouver un lien avec la racine indo-européenne \**ag-*, « pousser, conduire », et des termes grecs *παῖς*, *país*, « enfant », et *ἀγωγή*, *agôgê*, « action de conduire » : en effet, le pédagogue est celui qui s'occupe de pousser, de conduire les enfants vers les savoirs et les compétences. Le sens 1 le rapproche d'ailleurs de l'instructeur au sens 1, de l'éducateur et de l'instituteur. Au-delà d'un enseignant, le pédagogue est actuellement, au sens 5, une « personne qui a le sens de l'enseignement », soit quelqu'un qui est à l'aise dans son domaine de compétences et possède des aptitudes à transmettre et enseigner, ce qui ne signifie pas pour autant que le pédagogue est investi d'une mission d'éducation. Un glissement de sens a eu lieu.

## 7. Précepteur

Depuis la racine indo-européenne \**kap-*, « prendre », bien du chemin a été parcouru jusqu'au précepteur au sens contemporain. Le latin *praecipio*, « avoir de l'avance, conseiller, donner des leçons », d'où est issu le *praeceptor*, passé lui aussi

---

<sup>17</sup> KNITTEL Fabien, 2015, *Le système scolaire en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, p. 43.

tel quel dans la langue française, suppose une certaine expertise et supériorité du précepteur par rapport à son élève. Il a un rôle de conseil au-delà de sa mission d'enseignement. Le précepteur est l'un des seuls termes parmi ceux étudiés à n'avoir pas subi de réduction de sens ou autre changement, et c'est également le seul à ne concerner que l'éducation et instruction à domicile.

## 8. Professeur

Issu de la racine indo-européenne \**b<sup>h</sup>eh<sub>2</sub>-*, « parler pour éclairer », et du latin *fateri*, « déclarer », qui ont donné le *professor*, « celui qui déclare, qui professe », le professeur semble teinté de dogmatisme et employé notamment dans le domaine religieux. Un glissement de sens et un changement de contexte se sont opérés, ce qui explique que le professeur soit à présent une « personne qui enseigne une discipline, des connaissances ». La sémantique actuelle semble entretenir davantage de liens avec la racine indo-européenne qu'avec le *professor* latin, auquel, bien que polysémique, on a longtemps attribué la définition de celui qui professe, qui défend, qui cultive (une opinion). Le professeur actuel parle pour éclairer l'esprit et le former de manière critique grâce à des savoirs, et non pour soutenir une quelconque doctrine.

### B. Les traits sémantiques : différences et similitudes

Comme nous venons de le voir, en dépit de racines distinctes, certains lexèmes sont très proches sémantiquement. Mais alors, qu'est-ce qui les distingue entre eux ? Cette question sera au cœur de cette sous-partie, laquelle mettra en avant les traits sémantiques généraux et particuliers, communs et distinctifs, grâce à un tableau.

Le trait sémantique général commun à tous les termes étudiés est le suivant : personne qui s'occupe de l'éducation. Les différences de définitions et d'emplois résident dans certains traits sémantiques particuliers. Par exemple, tandis que l'instituteur enseigne dans une école primaire, le précepteur enseigne à domicile. On peut encore relever que l'idée d'élévation, de construction est commune à l'éducateur et l'instituteur : quels traits sémantiques les distinguent alors ?

Les définitions sur lesquelles nous nous appuyons sont celles tirées du *Grand Robert*. Le tableau ci-dessous ne concernera, pour chaque terme, que les définitions propres au champ du système éducatif et encore en usage à l'heure actuelle, ce qui fait qu'instituteur ne sera pas dans le tableau. Pédagogue n'y figurera par non plus si l'on prend en compte le sens 5, en usage actuellement, qui le définit comme une « personne qui possède des qualités pédagogiques, qui a le sens de l'enseignement » : rien n'indique qu'un pédagogue détient une mission d'enseignement, seulement qu'il aurait des qualités nécessaires à son exercice. Par ailleurs, nous ne distinguerons pas ici éducation et instruction puisque, comme nous l'avons défini dans l'introduction, l'instruction fait partie intégrante de l'éducation.

Lexème	Trait sémantique commun	Trait sémantique distinctif : public concerné	Trait sémantique distinctif : lieu d'exercice	Trait sémantique distinctif : qualification
<b>Éducateur (sens 1)</b>	Personne qui s'occupe de l'éducation	Non précisé		
<b>Éducateur (sens 2)</b>		Certaines catégories de jeunes	Non précisé	A reçu une formation spécifique
<b>Enseignant</b>		Non précisé		L'appartenance au corps enseignant suppose d'être qualifié.
<b>Instituteur (sens 3)</b>		Dans une école primaire, donc des enfants	Dans une école primaire	Diplômes spécifiques requis
<b>Maître (sens 3)</b>		Les enfants	Dans une école ou en particulier	Déclinaison de « personne qualifiée pour diriger » donc la qualification est nécessaire
<b>Précepteur (sens 1)</b>		Un enfant qui reste dans sa	À domicile, dans la famille	Non précisé

		famille et ne fréquente pas l'école		
<b>Professeur (sens 1)</b>		Non précisé		Enseigne une discipline en particulier, ce qui suppose d'être spécialiste dans le domaine.

Ce tableau met en lumière le fait que certains termes sont plus généraux que d'autres et s'emploient dans différents contextes. C'est le cas de l'enseignant, qui englobe en fait l'ensemble des autres termes, à l'exception de l'éducateur au sens 1, lui aussi hyperonyme. Quant à l'éducateur au sens 2, nous ne pouvons pas le considérer comme un hyponyme de l'enseignant, étant donné qu'il s'agit d'un corps de métier spécifique et extérieur au corps enseignant.

Le professeur possède un sens plus général que les autres hyponymes d'enseignant, puisqu'il peut aussi bien désigner un professeur du secondaire qu'un professeur des écoles (et même un professeur d'université si l'on ne s'en tenait pas au primaire et secondaire).

## II. ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES QUI ENTRENT EN RESONANCE

Bien que les termes apparaissent dans la culture écrite selon une certaine chronologie, leur prédominance ne se trouve pas nécessairement en concordance avec l'ordre dans lequel ils apparaissent. Ainsi pourrions-nous faire concorder l'emploi prédominant de ces termes à certaines périodes avec des événements historiques qui se sont déroulés en amont, et établir de fait un lien entre les enjeux sociétaux et politiques et l'emploi d'un terme précis (Cf. *Partie 1) IV*). Les sous-parties qui vont suivre expliciteront les liens entre événements historiques, dénomination et fréquence d'emploi des lexèmes étudiés. Il conviendra de se référer à la *Partie 1) IV*.

Dans la littérature, sont apparus dans l'ordre chronologique le maître, puis l'instructeur, le professeur et le pédagogue, puis l'instituteur et le précepteur, et enfin l'éducateur et l'enseignant (en tant que substantif). Cet ordre d'apparition est toutefois à ne pas confondre avec les périodes d'emploi prédominant d'un terme ou d'un autre. On observe en effet certaines prédominances en fonction des événements historiques, que nous allons détailler ci-dessous.

### A. Éducateur

Comme vu précédemment, l'éducateur est un terme d'usage récent : apparu au XVI<sup>e</sup> siècle, il commence à prendre de l'ampleur en termes d'utilisation à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment les années 1870, date de mise en place de la III<sup>e</sup> République, mais aussi de nombreuses réformes dans le monde de l'éducation, et donc de nombreux textes qui mettent en avant le caractère essentiel de l'école. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, a déclaré lors de ses discours aux congrès pédagogiques en 1880 et 1881 que l'instituteur était désormais un « éducateur ». L'historienne Françoise Mayeur écrit à propos de cette époque qu'elle est marquée par une « ferveur pédagogique »<sup>18</sup>, ce qui explique sans doute l'augmentation soudaine de l'emploi du terme éducateur. Parmi les lois qui fondent l'école républicaine, nous pouvons notamment citer :

---

<sup>18</sup> MAYEUR Françoise, 1979, *L'éducation des filles en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette ; cité dans KNITTEL Fabien, 2015, *Le système scolaire en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, p.39.

- la loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867 par le ministre de l'Instruction publique Victor Duruy, qui demande entre autres, à chaque commune de plus de cinq cents habitants d'ouvrir une école publique pour les filles,
- les lois Jules Ferry en 1881-1882 qui rendent l'école gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans et en font ainsi un véritable service public de l'éducation,
- la loi Goblet du 30 octobre 1886 qui structure l'enseignement primaire en reprenant toute la législation concernant l'école.

Cependant, si l'on replace la fréquence d'emploi d'éducateur comparativement aux autres termes, on remarque qu'elle est faible, bien qu'il connaisse une hausse de sa popularité.

Sur le plan socio-historique, la profession d'éducateur en tant que telle (sens 2 de l'éducateur) a émergé sous le régime de Vichy, entre 1940 et 1944, dans les centres d'accueil créés par le régime en raison du grand nombre d'enfants et adolescents errants, perdus ou orphelins à cause de la guerre. En 1947, la prise d'autonomie des éducateurs se concrétise avec la création de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI) afin de tenter d'unifier la profession et en rassembler les membres, tant du secteur public que privé. L'association au tempérament militant s'engage dans différentes luttes « pour obtenir un statut, dans le placement des éducateurs, la formation, et tente d'influer les politiques publiques »<sup>19</sup>. Le 22 février 1967, un décret instituant le diplôme d'État d'éducateur spécialisé achève de construire une identité commune à tous les éducateurs.

La fréquence d'emploi d'éducateur est en forte progression depuis 1980 environ, ce qui s'explique sans doute en partie par l'accueil de nouveaux publics dans les établissements suite à la loi Haby de 1975 qui signe l'avènement du collège unique, mais aussi l'émergence sur la scène politique et médiatique de la thématique de la violence en milieu scolaire, pour laquelle nous n'entrerons pas dans les détails, mais qui signifie un besoin croissant d'éducateurs formés pour accompagner des publics très hétéroclites.

---

<sup>19</sup> VICTORIEN Sophie, 2016, « Les éducateurs spécialisés : naissance d'une profession », dans *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, p. 326-330.

## B. Enseignant

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, enseignant n'était employé que comme adjectif. Son utilisation en tant que substantif est rare avant le XIX<sup>e</sup> siècle et ce n'est que depuis les années 1950 qu'il connaît une forte hausse de son emploi. Si l'on considère le graphique de la *Partie 1) IV) B) 1)*, on constate qu'il prend son essor dans le même temps que le terme instituteur décline – bien que l'emploi de professeur reste largement prédominant –, ce qui pourrait supposer qu'enseignant vient supplanter instituteur en désignant désormais de manière plus large et moins différenciée différentes professions se rapportant à l'enseignement. En effet, on parle de « corps enseignant », ce qui laisse entendre que la profession s'est harmonisée et que ce groupe nominal englobe plusieurs métiers avec des traits communs, même si non identiques. Ajoutons qu'enseignant arrive en deuxième position derrière professeur – dont l'emploi décline – à l'heure actuelle en termes d'emploi dans la littérature, même s'il reste loin de l'égaliser. Cette hausse de l'emploi d'enseignant peut s'expliquer par les changements politiques concernant le statut et la formation des divers acteurs qui constitueront un corps enseignant relativement unifié à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (*Cf. II) C et H*). L'historien Philippe Savoie écrit en ces termes que « (l)'expression "corps enseignant" renvoie, de façon pas nécessairement consciente, tant elle est devenue banale, à l'idée que les enseignants sont plus qu'un groupe d'individus exerçant le même métier : une corporation ayant en propre des traditions et des privilèges. »<sup>20</sup> Il s'attache toutefois à souligner que le corps enseignant n'est pas uniforme, mais continue de regrouper des réalités différentes et des clivages persistants sous cette expression.

Nous pouvons compléter cette analyse à l'aune de la sociologie et de l'Histoire. Le XX<sup>e</sup> siècle voit en effet le système scolaire se modifier dans sa structure, notamment au sortir de la Seconde Guerre mondiale. La priorité est de reconstruire les écoles afin que les enfants puissent y retourner au plus vite. Les effectifs scolaires augmentent massivement dès les années 1950 en raison du baby-boom des Trente Glorieuses : c'est ce que le sociologue Antoine Prost nomme la

---

<sup>20</sup> SAVOIE Philippe, 2009, « Aux origines de la professionnalisation ? La genèse du corps enseignant secondaire français », dans *Éducation et sociétés*, pp. 13-26.

« démocratisation quantitative »<sup>21</sup>. De plus, les réformes Berthoin en 1959 et Fouchet-Capelle en 1963 participent à l'augmentation des effectifs en faisant respectivement passer l'âge de la fin de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, et en modifiant les procédures d'orientation, tout en amorçant un alignement des filières. Le système scolaire s'en trouve déstabilisé, ce qui participe à alimenter les revendications de Mai 68, les enseignants du secondaire et du supérieur se sentant en décalage avec les nouveaux publics accueillis. Ces mutations aboutissent à la loi Haby du 11 juillet 1975, qui unifie le système scolaire et signe le début officiel du collège unique. Tous ces événements ne sont pas étrangers à la place croissante du terme enseignant.

### C. Instituteur

Que dire de l'instituteur ? Il est celui qui institue la République, la nation, dont il diffuse les idéaux, et c'est donc tout naturellement au cours de la Révolution française que son usage se généralise, comme on peut le constater sur le graphique. L'instituteur a un rôle prépondérant dans le système scolaire républicain : il est le pilier de l'ordre primaire. C'est en 1792, lorsque Condorcet présente son plan à l'Assemblée nationale le 20 avril, que le mot instituteur est employé pour la première fois dans un texte officiel ; avant, il se nommait « maître d'école primaire ». J'aimerais que l'on s'attarde sur la *Lettre aux instituteurs et institutrices* de Jean Jaurès (1888) qui donne le ton quant aux attentes qui sont placées en eux. Jean Jaurès est très clair sur le rôle des instituteurs, au sujet desquels il écrit dès la première phrase : « vous êtes responsables de la patrie ». Grande responsabilité s'il en est ! L'objectif des instituteurs ne doit pas tant être l'instruction en tant que telle – le « lire, écrire, compter » –, mais bien la formation de futurs citoyens français, qui devront partager des valeurs, des droits, des devoirs, une histoire commune, une société. Former les citoyens de demain, leur transmettre l'amour de la République et de la démocratie, voilà le but de l'école. C'est ce qui le différencie du maître d'école. La lettre de J. Jaurès fait écho à celle de J. Ferry, la *Lettre aux instituteurs* du 17 novembre 1883, qui prônait elle aussi une figure de l'instituteur-éducateur garant de

---

<sup>21</sup> PROST Antoine, 1968, *Histoire de l'enseignement, 1800-1967*, pp. 11-12.



l'ordre républicain et de la démocratie. Ce n'est pas par hasard que Charles Péguy utilise l'expression « hussards noirs de la République »<sup>22</sup> à leur égard, par analogie avec un régiment dévoué...

L'augmentation de l'emploi d'instituteur dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle coïncide avec la succession de textes législatifs détaillés dans la partie II) A) et le rôle prépondérant de l'instituteur à cette époque, comme le montrent les lettres mentionnées précédemment. Une succession de lois améliore la condition des instituteurs. La loi Guizot du 28 juin 1833 amorce un changement de statut<sup>23</sup> et pousse à la création d'écoles normales d'instituteurs, tandis que la loi Duruy (1867) revalorise les salaires. La loi du 19 juillet 1889 change leur statut : ils deviennent fonctionnaires d'Etat. La loi Paul Bert du 9 août 1879 renouvelle l'obligation de création d'écoles normales d'instituteurs et institutrices et permet la création du certificat d'aptitude au professorat dès 1880, ce qui participe à la professionnalisation et à la reconnaissance du métier.

L'emploi de ce terme décroît soudainement dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, puis se stabilise et décroît à nouveau dans les années 2000, supposément en raison du décret du 1<sup>er</sup> août 1990, qui revalorise la profession en alignant le statut des instituteurs sur celui des professeurs du secondaire et en les recrutant au niveau licence, mais change leur dénomination. L'instituteur devient alors un professeur des écoles (Cf. II) H). Malgré cela, cette appellation persiste et on continue régulièrement, dans le langage courant, à parler de l'instituteur en lieu et place du professeur des écoles.

#### **D. Instructeur**

Instructeur est le moins employé des termes étudiés, alors même qu'il est polysémique et peut concerner d'autres domaines que celui de l'éducation (militaire et juridique). L'étude de sa fréquence d'utilisation n'a pas réellement de sens, d'une part en raison du faible nombre d'occurrences que l'on trouve dans la littérature, et

---

<sup>22</sup> PÉGUY Charles, 1913, *L'Argent*, p. 31.

<sup>23</sup> Dans la *Lettre adressée à chaque instituteur*, François Guizot écrit : « Désormais, en devenant instituteur communal, vous appartenez à l'instruction publique ; le titre que vous portez, conféré par le ministre est placé sous sa sauvegarde. »

d'autre part en raison de son application à différents domaines, que l'on ne peut déduire qu'en étudiant le terme en contexte. En outre, comme écrit précédemment, instructeur n'est plus en usage pour désigner un professionnel de l'éducation.

### **E. Maître**

En tant que terme générique, maître est difficile à étudier sans contexte. Par conséquent, l'analyse historique de sa fréquence d'emploi ne serait pas pertinente. Nous pouvons quand même noter que la fréquence d'emploi de maître d'école, bien que très faible comparée à celles des autres termes, connaît une augmentation à partir de 1750 jusqu'aux années 1890 environ, avant de décliner. Rappelons que dans les années 1870, l'instituteur prend son essor. Toutefois, l'appellation « maître », sous-entendu maître d'école, tend à se confondre avec celle d'instituteur, au sens de celui qui dirigeait l'école primaire, en témoigne la *Lettre aux instituteurs et institutrices* de Jean Jaurès, qui emploie indifféremment maître et instituteur pour désigner la même profession : on trouve d'ailleurs davantage d'occurrences de « maître », au nombre de trois, que d'« instituteur/trice » – au nombre de deux – dans le corps du texte. À l'heure actuelle, le terme de maître reste employé à l'oral, dans un registre courant, pour désigner l'enseignant en école primaire. Ainsi, on pourra entendre les élèves appeler leur enseignant « maître ! » ou « maîtresse ! » – la profession s'étant largement féminisée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

### **F. Pédagogue**

Le petit pic d'emploi que l'on observe durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est sans doute lié à l'humanisme prégnant de cette période. En effet, la Renaissance voit se développer des courants pédagogiques divergents, théorisés par des intellectuels humanistes : face au courant scolastique, les précepteurs humanistes s'imposent. L'emploi de pédagogue s'applique tout particulièrement au XVI<sup>e</sup> siècle pour désigner de manière péjorative des précepteurs scolastiques (*Cf. II) G*), ce qui explique sans doute en partie la hausse sur le graphique. Ferdinand Buisson, dans son *Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (1911), considère

que « (l)e précepteur moderne a pour ancêtre l'humble "pédagogue" grec et latin »<sup>24</sup>, en raison du fait qu'il est parfois considéré comme un domestique au service de l'enfant. Étienne Pasquier dans ses *Recherches de la France* (livre IX, chapitre XVIII) (1581), distingue le pédagogue du précepteur en ce que le premier a surtout une fonction de surveillance d'études, tandis que le second participe activement à l'éducation de l'enfant.

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate une augmentation considérable de son emploi, en corrélation avec l'émergence de sens nouveaux (sens 4 et 5). Le pédagogue ne se confond plus avec le précepteur ni avec celui qui enseigne, mais désigne un spécialiste de la pédagogie ou une personne possédant des compétences certaines pour enseigner, ce qui ne signifie pas que cet individu ait une activité d'enseignement pour autant. L'intense activité législative des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en matière d'éducation y est sans doute pour beaucoup dans l'essor de pédagogue, tout comme la professionnalisation et la prise en compte croissante des compétences dans la formation des enseignants.

## G. Précepteur

Même si son emploi reste globalement faible, précepteur a été employé presque autant que professeur durant certaines périodes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, notamment de 1580 à 1620, c'est-à-dire à la fin de la Renaissance. L'apogée de son emploi au XVI<sup>e</sup> siècle peut s'expliquer par le fait que la Renaissance fait la part belle à l'éducation de la noblesse à domicile, en employant des précepteurs pour donner une éducation humaniste et complète aux enfants des riches familles. Le préceptorat, forme d'éducation particulière, est en vogue, héritage du Moyen-Âge et de la charge de précepteur royal. Les ouvrages de Rabelais, et notamment *Gargantua* publié en 1534, témoignent de l'importance de la question et abordent, entre autres, le thème de l'éducation humaniste. À travers ses personnages, Rabelais déplore l'éducation donnée par les sophistes, représentants de la scolastique, en opposition aux précepteurs humanistes, représentés par la figure de

---

<sup>24</sup> DURAND Hippolyte, 1911, « précepteur », dans le *Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, sous la direction de F. BUISSON.

Ponocrates. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Rousseau donnera également une éducation particulière au personnage éponyme de son œuvre *Émile ou De l'éducation* (1762), mais préférera le terme « gouverneur ».

Les précepteurs ont toujours le vent en poupe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, mais l'ordonnance royale du 13 décembre 1698 oblige tous les enfants à fréquenter une école paroissiale, ce qui fait d'ores et déjà reculer la place des précepteurs. La Révolution a ensuite incité les acteurs de cette profession à se former davantage pour rivaliser avec les maîtres, instituteurs et professeurs. Malgré cette démarche de perfectionnement, le corps des précepteurs a perdu du terrain et tend à disparaître, même si le terme est encore beaucoup employé au XIX<sup>e</sup> siècle dans la littérature. L'éducation publique finit par l'emporter sur l'éducation particulière pour diverses raisons, la première étant la diffusion de plus en plus large des écoles publiques.

Il convient de tenir compte, concernant la fréquence d'emploi, de la censure prégnante du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle notamment.

## H. Professeur

Professeur est un terme largement plus employé que tous les autres : sa suprématie n'est plus à démontrer. Cette prédominance peut s'expliquer par le fait que le professeur regroupe plusieurs réalités : il peut s'agir du professeur des écoles dans le primaire, du professeur de collège ou de lycée dans le secondaire, ou bien du professeur d'université dans le supérieur. Et que dire encore du professeur particulier ? C'est à partir des années 1880, « moment Ferry », que son emploi augmente considérablement et ne diminuera qu'à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Comment expliquer cela ? Revenons un peu en arrière. Avant la Révolution, les contours du titre de professeur sont assez flous. Il s'agissait généralement de ceux qui enseignaient dans une faculté. Par exemple, au XVI<sup>e</sup> siècle, les professeurs désignent des docteurs en théologie à la Sorbonne. Puis, la Convention nationale, qui fit des maîtres d'écoles primaires des instituteurs, réserva officiellement le nom de professeur aux maîtres du secondaire et du supérieur, ce qui explique la généralisation du terme. Par la suite, l'appellation « professeur » se trouve extrêmement liée aux mutations du système scolaire, à mesure que les lois

uniformisèrent les titres de enseignants des différents niveaux. Par exemple, la loi du 11 floréal an X nomma les enseignants des lycées et des écoles spéciales « professeurs », et bien plus tard, la loi Camille Sée du 21 décembre 1880 fit prendre le nom de professeurs aux enseignantes du secondaire pour les filles. La même année, le titre de professeur fut accordé aux maîtres et maîtresses des écoles normales qui détenaient le certificat spécial d'aptitude, tandis qu'en 1886, il est aussi accordé aux instituteurs des écoles primaires supérieures possédant le même certificat. Ce processus d'alignement progressif des formations paracheva les changements de dénomination avec la transformation du corps des instituteurs en professeurs des écoles en 1990 (*Cf. II) C*).

Nous concluons cette partie avec une remarque sur l'évolution du contexte religieux. Les mutations que nous venons de détailler s'inscrivent au sein d'un long processus de sécularisation et de laïcisation du système éducatif, et plus globalement de la nation française, processus parachevé par la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. Le religieux a perdu petit à petit du terrain sur l'éducation, qui est devenue une préoccupation saillante pour l'État : d'une éducation aux mains de l'Église et du clergé, nous sommes passé à un monde dans lequel les acteurs du système éducatif sont laïcs, et surtout, un monde fondé sur la professionnalisation de ceux-ci et la prise en compte de leurs compétences.

### III. TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau ci-dessous a vocation à mettre en avant les possibles concordances entre la fréquence d'emploi des termes étudiés et les événements historiques qui ont jalonné l'histoire de l'éducation. Il s'agit ici d'un récapitulatif par ordre chronologique de ce qui a été explicité dans les parties précédentes.

Substantif	Siècle d'apparition	Utilisation dans la littérature	Chronologie des événements
<b>Maître</b>	XI <sup>e</sup> siècle (maître)	Peu exploitable puisqu'il est polysémique et hyperonyme.	XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles : Renaissance en France. 1534 : <i>Gargantua</i> (Rabelais).
<b>Pédagogue</b>	XIII <sup>e</sup> siècle	Pics en 1563 et 1567, puis déclin. Reprise dans les années 1750. Nouveau pic dans les années 2000, puis léger déclin.	13 décembre 1698 : ordonnance sur les écoles paroissiales. 1789-1799 : Révolution française. 20 avril 1792 : Condorcet présente son plan à l'Assemblée nationale.
<b>Professeur</b>	XIV <sup>e</sup> siècle	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles : peu utilisé. Croissance depuis 1760. Paroxysme dans les années 1900. Utilisation qui tend à décroître.	28 juin 1833 : loi Guizot. 10 avril 1867 : loi Duruy. 1870 : III <sup>e</sup> République.
<b>Instructeur</b>	XIV <sup>e</sup> siècle (instructeur)	Période creuse du XVII <sup>e</sup> siècle à 1750, puis croissance. Emploi qui reste très faible.	9 août 1879 : loi Bert. 21 décembre 1880 : loi Sée. 1881-1882 : lois Ferry. 17 novembre 1883 : <i>Lettre aux instituteurs</i> (J. Ferry).
<b>Instituteur</b>	XV <sup>e</sup> siècle	Forte croissance depuis les années 1750. Apogée dans les années 1900 puis déclin.	30 octobre 1886 : loi Goblet. 15 janvier 1888 : <i>Lettre aux instituteurs et institutrices</i> (J. Jaurès).
<b>Précepteur</b>	XV <sup>e</sup> siècle	Utilisé de manière irrégulière. Pic en 1589,	1940-1944 : régime de Vichy.

		puis décroît. Nouveau pic en 1819, décroît depuis.	1947 : création de l'ANEJ. 1945-1975 : Trente Glorieuses. Années 1950 : début de la massification scolaire.
<b>Éducateur</b>	XVI <sup>e</sup> siècle mais rare avant le XIX <sup>e</sup> siècle	Croissance forte depuis les années 1870. Croît encore aujourd'hui.	6 janvier 1959 : ordonnance Berthoin. 3 août 1963 : décret Fouchet-Capelle.
<b>Enseignant</b>	Depuis le XVIII <sup>e</sup> siècle comme substantif ; rare avant le XIX <sup>e</sup> siècle	Depuis les années 1950, forte croissance qui ne s'est jamais arrêtée depuis.	22 février 1967 : décret instituant le diplôme d'État d'éducateur spécialisé. 11 juillet 1975 : loi Haby. 1 <sup>er</sup> août 1990 : décret relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

# Conclusion

## I. LANGUE ET HISTOIRE : UNE EVOLUTION EN MIROIR

Ce mémoire avait pour objectif de répondre à la problématique suivante : comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-historique, façonne-t-elle la désignation d'une profession et les représentations qui y sont attachées ? Nous avons formulé deux hypothèses dans l'introduction. D'une part, nous avons supposé que deux lexèmes à première vue identiques d'un point de vue sémantique pouvaient cohabiter sur une même période. L'étude de la latinité païenne nous a effectivement montré que plusieurs mots peuvent posséder le même sens sur une même période. Des cohabitations existent, qui s'inscrivent dans des contextes différents, dans un registre oral ou écrit, ou encore selon le registre de langue. Toutefois, il faut néanmoins nuancer en précisant que, bien que la coexistence ne soit pas rare, la fréquence d'emploi est très variable d'un terme à l'autre, et on observera quasi-systématiquement une supériorité numérique d'un ou deux termes dans la littérature.

D'autre part, nous avons formulé une deuxième hypothèse selon laquelle les changements historiques seraient de nature politique et instrumentaliserait les différentes dénominations données aux enseignants pour faire passer des opinions. L'Histoire étant de toute évidence inextricablement mêlée au politique, il va sans dire que les termes utilisés peuvent être instrumentalisés pour servir des enjeux de pouvoir. Le lexique est un véritable outil d'expression politique. Les enjeux sont constamment rappelés à travers des textes de loi, et la signification de chaque terme a pour toile de fond des luttes, des tensions entre des intérêts opposés ou des opinions divergentes. L'emploi de tel ou tel mot engage une idée politique, une conception idéologique de celui ou celle qui l'utilise.

Quatre grands moments m'ont paru jaloner l'historique des lexèmes étudiés, postérieurement à l'Antiquité et au Moyen-Âge. La Renaissance, sur laquelle régnaient le préceptorat et les professeurs d'université ; la Révolution française, période de profonds bouleversements et de remise en question de l'Ancien Régime ; le XIX<sup>e</sup> siècle et l'avènement de l'école républicaine consolidée par une intense



activité législative ; et le XX<sup>e</sup> siècle d'après-guerre, qui cherche à unifier le système scolaire confronté à une hausse des effectifs et à des problématiques nouvelles.

En dépit de racines indo-européennes puis gréco-latines toutes distinctes les unes des autres, l'Histoire a fait se rejoindre certains lexèmes sur le plan sémantique à certaines périodes, avant de quelquefois les faire s'éloigner à nouveau. Le langage étant en constante évolution, les définitions sont mouvantes au cours du temps et s'inscrivent dans un contexte socio-historique particulier. L'étude des traits sémantiques distincts a mis en lumière les caractéristiques communes et les particularités de chaque terme, qui désignent finalement des professions différentes : ce que nous pensions à première vue pouvoir concevoir comme un seul et unique métier n'en est rien. L'harmonisation des statuts et des formations a entraîné des glissements sémantiques entre les différents corps d'enseignement. La pratique professionnelle a évolué et s'attache désormais à la notion de compétences, et, parmi elles, à celle de pédagogie.

## **II. BILAN DE LA RECHERCHE : APPORTS ET PERSPECTIVES**

Quelques réserves sont à émettre sur ce travail, en particulier liées à un manque de temps et à la prise en compte de ma fonction de CPE en poste. Si le temps était extensible, ce mémoire aurait vocation à être beaucoup plus riche et complet. Mais je crois qu'il doit s'agir du regret de beaucoup de chercheurs qui, le nez dans le guidon, souhaiteraient que le temps s'étire devant eux. Loin de pouvoir me qualifier de chercheuse, j'ai tout de même pris conscience que la recherche est une activité à plein temps si l'on émet le désir de fournir un travail de qualité, et beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

Pour en revenir au mémoire, nous aurions pu étudier d'autres termes proches, comme le formateur, ou, dans quelques années, mener une recherche similaire sur le début du XXI<sup>e</sup> siècle. J'aimerais clore ce travail comme je l'ai commencé : avec une citation, de l'homme politique Félix Dupanloup (1802-1878). Ainsi écrit-il qu' « une langue est la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple. »<sup>25</sup> C'est

---

<sup>25</sup> Discours du 9 novembre 1854 à l'Académie française.

pourquoi même la recherche à l'apparence la plus quelconque en linguistique sera toujours une plus-value pour soi et la société : l'étude du langage est l'étude des dynamiques sociales, identitaires, politiques à l'œuvre. Si l'on choisit de verser dans la complémentarité du travail effectué ici, on pourra alors se pencher sur l'apprenant, ou bien sur la féminisation sémantique de la profession, d'ores et déjà amorcée par nos ancêtres latins, et sujet brûlant actuellement.

# Bibliographie

## I. SOURCES

### Sources latines

**AUGUSTIN.** *Contra duas epistolas Pelagianorum.* Texte établi par Jacques-Paul MIGNE. Paris : éditions Jacques-Paul Migne, 1841.

**AUGUSTIN.** *Epistula CXCIV.* URL : <https://www.augustinus.it/>

**AULU-GELLE.** *Les Nuits Attiques.* Tome I : Livres I-IV. Traduit par René MARACHE. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1967.

**CELSE.** *De la médecine.* Tome I : Livres I-II. Traduit par Guy SERBAT. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1995.

**CICERON.** *De l'invention.* Traduit par Guy ACHARD. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1994.

**CICERON.** *Lélius. De l'amitié.* Traduit par Robert COMBÈS. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1968.

**CICERON.** *Tusculanes.* Tome II : Livres III-V. Traduit par Georges FOHLEN et Jules HUMBERT. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1931.

**CICERON.** *Traité des lois.* Traduit par Georges de PLINVAL. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1959.

**CICERON.** *Discours.* Tome XIII : *Au Sénat – Au peuple – Sur sa maison.* Traduit par Pierre WUILLEUMIER. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1952.

**JEROME.** *Correspondance.* Tome VII : Lettres CXXI-CXXX. Traduit par Jérôme LABOURT. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1961.

**LACTANCE.** *Institutions divines.* Livre I. Traduit par Pierre MONAT. Collection « Sources chrétiennes ». Paris : Éditions du Cerf, 1986.

**PLAUTE.** *Comédies.* Tome VI : *Pseudolus – Rudens – Stichus.* Traduit par Alfred ERNOUT. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1962.

**SENEQUE.** *Des bienfaits*. Tome II : Livres V-VII. Traduit par François PRÉCHAC. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 2003.

**SUETONE.** *Vies des douze Césars*. Tome II : Tibère – Caligula – Claude – Néron. Traduit par Henri AILLOUD. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1961.

**SUETONE.** *Grammairiens et rhéteurs*. Traduit par Marie-Claude VACHER. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1993.

**TACITE.** *Annales*. Tome II : Livres IV-XII. Traduit par Henri GOELZER. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1966.

**TAISNE** Anne-Marie. *La lettre au service du Verbe : correspondance de Paulin de Nole avec Ausone, Jérôme, Augustin et Sulpice Sévère (391-404)*. Collection « Les Pères dans la Foi ». Paris : éditions Jacques-Paul Migne, 2012.

**TÉRENCE.** *Comédies*. Tome III : *Hécyre – Adelphe*s. Traduit par Jules MAROUZEAU. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1961.

**TITE LIVE.** *Histoire romaine*. Tome XXIX : Livre XXXIX. Traduit par Anne-Marie ADAM. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1994.

**VITRUVÉ.** *De l'architecture*. Tome X : Livre X. Traduit par Louis CALLEBAT. CUF. Paris : Les Belles Lettres, 1986.

### Sources françaises

**De BALZAC** Honoré (1841). *Le Curé de village*, IV. *Œuvres complètes de H. de Balzac*, t. 13. Éditions Alexandre Houssiaux, 1855.

**De CONDORCET** Nicolas. *Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique*, présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité d'Instruction publique, par M. CONDORCET, 20 et 21 avril 1792.

**DUPANLOUP** Félix. *Discours de réception à l'Académie française*. 9 novembre 1854.

**DURKHEIM** Émile. *Éducation et sociologie*. Collection « Bibliothèque de philosophie contemporaine ». Paris : Félix Alcan, 1922.

**FERRY** Jules. *Lettre aux instituteurs*. 17 novembre 1883.

**GUIZOT** François. *Lettre adressée à chaque instituteur*. Juillet 1833.

**HUGO** Victor (1827). Préface de *Cromwell*. Collection « Bouquins ». Édité par Anne Ubersfeld. Paris : Robert Laffont, 1985.

**JAURES** Jean. *Lettre aux instituteurs et institutrices*. Dans *La Dépêche, journal de la démocratie du midi*, 15 janvier 1888.

**MAURIAC** François (1951). *Le Sagouin*. Éditions de la Table Ronde, 1951.

**MICHELET** Jules. *Histoire de la Révolution française*, IX. Paris : Flammarion, 1893-1898.

**De MONTAIGNE** Michel (1595). *Essais*, I. Texte établi par P. Villey et V. L. Saulnier. Paris : PUF, 1965.

**PASQUIER** Étienne (1581). *Les Recherches de la France...* Paris : éditions Laurens Sonnius, 1621.

**PAULHAN** Jean (1930). *Entretien sur des faits divers*. Paris : Société des médecins bibliophiles, 1930.

**PAYOT** Jules (1893). *L'Éducation de la volonté*. Paris : Félix Alcan, 1906.

**PEGUY** Charles (1913). *L'Argent*. Éditions Les Cahiers de la Quinzaine, 1913.

**ROUSSEAU** Jean-Jacques (1762). *Émile ou De l'éducation*, II. *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, t. 5 / réimprimées d'après les meilleurs textes sous la direction de Louis Barré. Paris : J. Bry aîné, 1856.

**SAINTE-BEUVE** Charles-Augustin (1850). *Causeries du lundi*, III, 7 octobre 1850. 3<sup>e</sup> édition. Paris : Garnier Frères, 1857-1870.

## II. DICTIONNAIRES

**BAUMGARTNER** Emmanuèle et **MENARD** Philippe. *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*. Collection « Le Livre de poche ». Paris : Librairie générale française, 1996.

**BLAISE** Albert. *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*. Édition revue par Henri Chirat. Turnhout (Belgique) : éditions Brepols S.A., 1954.

**BUISSON** Ferdinand (dir.) *Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette, 1911.

**CLEDAT** Léon. *Dictionnaire étymologique de la langue française*. 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée. Paris : Hachette, 1914.

**COLLECTIF**. *Le Robert illustré 2019*. Nouvelle édition. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2019.

**CNRS & UNIVERSITE** de Lorraine. *DMF : Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). URL : <http://www.atilf.fr/dmf>

**ERNOUT** Alfred *et al.* *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*. 4<sup>e</sup> édition, quatrième tirage / augmenté d'additions et de corrections nouvelles par Jacques André. Paris : Klincksieck, 1985.

**GAFFIOT** Félix *et al.* *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*. 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée / sous la direction de Pierre Flobert. Paris : Hachette, 2000.

**GREIMAS** Algirdas Julien. *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*. 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée. Larousse, 1976.

**GREIMAS** Algirdas Julien et **KEANE** Teresa Mary. *Dictionnaire du moyen français : la Renaissance*. Larousse, 1992.

**LITRE** Émile. *Dictionnaire de la langue française*, Supplément. Paris : Hachette, 1878. Version électronique créée par François Gannaz. URL : <http://www.littre.org>

**PICOCHÉ** Jacqueline. *Dictionnaire étymologique du français*. Nouvelle édition. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2009.

**REY** Alain (dir.) *Le Grand Robert de la langue française*, 2<sup>e</sup> édition. Nouvelle édition augmentée. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2001.

*Thesaurus linguae Latinae*. Berlin (anciennement Leipzig) : De Gruyter (anciennement Teubner), 1900-.

### III. BASES DE DONNEES

**CAREY** William L. *Latin Library*. URL : <http://thelatinlibrary.com/>

**CNRS**. Centre national de ressources textuelles et lexicales. Mis en ligne en 2005.  
URL : <https://www.cnrtl.fr/>

**MEURANT** Alain *et al.* Université catholique de Louvain. *Itinera Electronica*. Mis à jour le 08 février 2017. URL : <https://pot-pourri.fltr.ucl.ac.be/itinerar/>

**MICHEL** Jean-Baptiste *et al.* The Google Books Team. *Quantitative Analysis of Culture Using Millions of Digitized Books*. Science. Publié en ligne avant impression le 16 décembre 2010. URL : <https://books.google.com/ngrams>

### IV. OUVRAGES CRITIQUES ET SCIENTIFIQUES

**DOROTHEE** Stéphane (2020). « Signum ». In: *Le vocabulaire intellectuel latin. Analyse linguistique*. Michèle Fruyt *et al.* (dir.) Collection « Kubaba ». Paris : L'Harmattan.

**GAUTHIER** Clermont *et al.* (1996). *La pédagogie : théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*. Éditions Gaëtan Morin.

**KNITTEL** Fabien et **CASTETS-FONTAINE** Benjamin (2015). *Le système scolaire en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris : Ellipses.

**MARROU** Henri-Irénée (1965). *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*. 6<sup>e</sup> édition revue et augmentée. Paris : Seuil.

**MEYERS** Jean. « L'éducation et l'école dans l'Empire romain et les royaumes francs (I<sup>er</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) ». *Eduscol*, octobre 2019. URL : <https://eduscol.education.fr/odysseum/leducation-et-lecole>

**OBIN** Jean-Pierre. « L'enseignement, l'éducation et la pédagogie ». In: *Administration & Éducation*, vol. 142, n° 2, 2014, pp. 23-28.

**PAILLER** Jean-Marie et **PAYEN** Pascal (éd.) (2004). *Que reste-t-il de l'éducation classique ? : relire « le Marrou »*, Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

**PRAIRAT** Eirick (dir.) « Le métier d'éducateur ». In: *Questions de discipline à l'école. Et ailleurs...* Toulouse : Érès, collection « Trames », 2007, pp. 105-117.

**PROST** Antoine (1968). *Histoire de l'enseignement, 1800-1967*. Paris : éditions Armand Colin.

**PROST** Antoine. « L'évolution de la formation des enseignants de 1960 à 1990 ». In: *Recherche & Formation*, n°32, 1999, Formation continue des enseignants : les MAFPEN et après... sous la direction d'Annette Bon et Nicole Mosconi, pp. 9-24.

**RICHE** Pierre (1989). *Écoles et enseignement dans le haut Moyen Âge*. Paris : Picard.

**ROLLAND** Jean-Claude. « La famille SIGNE ». *Les grandes familles de mots*. 3<sup>e</sup> édition. Mis en ligne en 2016. URL : <http://projetbabel.org/mots/index.php>

**ROUCHE** Michel (2003). *Histoire de l'enseignement et de l'éducation Ve av. J.-C. - XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : Perrin.

**SAVOIE** Philippe. « Aux origines de la professionnalisation ? La genèse du corps enseignant secondaire français ». In: *Éducation et sociétés*, vol. 23, n°1, 2009, pp. 13-26.

**VICTORIEN** Sophie. « Les éducateurs spécialisés : naissance d'une profession ». In: *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°18, 2016, pp. 326-330.

## **V. TEXTES DE LOI**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Bulletin officiel du 25 juillet 2013 relatif au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. URL : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>



# Table des matières

Remerciements .....	1
Déclaration de non-plagiat .....	2
Sommaire .....	3
Introduction.....	6
I. Intérêt du sujet choisi .....	6
II. Définition de l'objet d'étude et hypothèses .....	9
III. Problématique, méthode et difficultés .....	10
PARTIE 1 : Étymologie et sémantique .....	13
I. Étymologie .....	13
A. Éducateur .....	13
B. Enseignant.....	14
C. Instituteur.....	14
D. Instructeur .....	15
E. Maître .....	15
F. Pédagogue .....	16
G. Précepteur.....	16
H. Professeur .....	16
II. Sémantique et fréquence dans l'Antiquité latine.....	17
A. Les formes masculines dans la littérature païenne.....	17
1. <i>Educator</i> .....	17
2. <i>Institutor</i> .....	18
3. <i>Instructor</i> .....	19
4. <i>Magister</i> .....	19
5. <i>Paedagogus</i> .....	21

6. <i>Praeceptor</i> .....	23
7. <i>Professor</i> .....	24
B. Les formes féminines dans la littérature païenne .....	25
1. <i>Educatrix</i> .....	26
2. <i>Magistra</i> .....	26
3. <i>Praeceprix</i> .....	27
C. Bilan de la latinité païenne .....	28
D. Chez les auteurs latins chrétiens.....	29
1. <i>Educator</i> .....	30
2. <i>Educatrix</i> .....	30
3. <i>Institutor</i> .....	30
4. <i>Instructor</i> .....	31
5. <i>Magister</i> .....	31
6. <i>Magistra</i> .....	32
7. <i>Paedagoga</i> .....	32
8. <i>Paedagogus</i> .....	33
9. <i>Praeceptor</i> .....	34
10. <i>Praeceprix</i> .....	35
11. <i>Professor</i> .....	36
III. Sémantique en langue française .....	37
A. Édicateur .....	38
B. Enseignant.....	39
C. Instituteur.....	39
D. Instructeur .....	41
E. Maître .....	41
F. Pédagogue .....	42
G. Précepteur.....	43

H. Professeur .....	43
IV. Fréquence d'emploi dans la littérature française.....	45
A. De 1500 à 2019 .....	45
1. Éducateur .....	45
2. Enseignant.....	46
3. Instituteur .....	46
4. Instructeur .....	47
5. Maître d'école .....	47
6. Pédagogue .....	49
7. Précepteur .....	49
8. Professeur .....	50
B. Comparaison des fréquences du XVI <sup>e</sup> siècle à aujourd'hui .....	50
1. Sur toute la période.....	50
2. Focus sur les XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles.....	51
3. Focus du XVIII <sup>e</sup> siècle à 2019 .....	52
PARTIE 2 : De l'étymologie à l'Histoire .....	53
I. De la racine à la définition actuelle.....	53
A. Lien entretenu avec les racines gréco-latines à l'heure actuelle.....	53
1. Éducateur .....	53
2. Enseignant.....	54
3. Instituteur .....	54
4. Instructeur .....	55
5. Maître.....	55
6. Pédagogue .....	56
7. Précepteur .....	56
8. Professeur .....	57
B. Les traits sémantiques : différences et similitudes.....	57

II. Événements historiques qui entrent en résonance.....	60
A. Éducateur .....	60
B. Enseignant.....	62
C. Instituteur.....	63
D. Instructeur .....	64
E. Maître .....	65
F. Pédagogue .....	65
G. Précepteur.....	66
H. Professeur .....	67
III. Tableau récapitulatif .....	69
Conclusion.....	71
I. Langue et Histoire : une évolution en miroir .....	71
II. Bilan de la recherche : apports et perspectives.....	72
Bibliographie.....	74
I. Sources .....	74
Sources latines .....	74
Sources françaises .....	75
II. Dictionnaires.....	76
III. Bases de données.....	78
IV. Ouvrages critiques et scientifiques .....	78
V. Textes de loi.....	79
Table des matières .....	80

## **RESUME DU MEMOIRE**

Comment l'étymologie, mêlée au contexte socio-historique, façonne-t-elle la désignation d'une profession et les représentations qui y sont attachées ? Instituteur, éducateur, professeur, enseignant... Autant de termes qui se rapprochent sémantiquement les uns des autres, voire semblent se confondre. Ce mémoire propose de partir de la racine du mot pour aller vers la sémantique contemporaine, tout en la liant au cadre socio-historique afin de se (ré)approprier le sens des mots à l'aune des mutations qui ont bouleversé le monde de l'éducation au fil des siècles. L'objet de cette recherche consiste à démontrer que chaque dénomination comporte ses particularités et s'inscrit dans une réalité propre à chaque époque.

**Mots-clés :** enseignant, dénomination, étymologie, Histoire, éducation, parasynonyme.

## **ABSTRACT OF THE DISSERTATION**

How does etymology, mixed with the socio-historical context, shape the designation of a profession and the representations attached to it? French language has many similar words to name the teacher, which sometimes seem to merge. This dissertation suggests starting from the root of the word to go towards contemporary semantics, while linking the socio-historical context to it in order to (re)appropriate the meaning of words in the light of the transformations that have upset the world of education over the centuries. The purpose of this research is to demonstrate that each denomination has its characteristics and is part of a reality specific to each era.

**Key words:** teacher, name, etymology, history, education, parasynonyms.